



**ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE RACISME,  
L'ETHNOCENTRISME ET LE REGIONALISME**

C/2124 D, Quartier Mènontin, Immeuble FEDAS (Rép. Du Bénin)

Compte bancaire N° **020043550216 BSIC**

01 BP 2769 Cotonou - **Cel. +(229) 97087192/94191613**

E-Mail : [alcrerpara@yahoo.fr](mailto:alcrerpara@yahoo.fr) , Site Web : [WWW.alcrer.org](http://WWW.alcrer.org)

# **RAPPORT D'ACTIVITES**

## **2020**

*Décembre 2020*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I- PRINCIPAUX PROJETS EXECUTES EN 2020 .....</b>	<b>5</b>
<b>A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II).....</b>	<b>5</b>
<b>B- Volet gouvernance du Programme OMIDELTA ANE .....</b>	<b>8</b>
<b>C- Projet de Renforcement des OSC pour la détection et la dénonciation des cas de corruption (en abrégé Projet 2D corruption).....</b>	<b>10</b>
<b>D- Projet de renforcement des capacités des femmes à déclencher les mécanismes de répression du harcèlement sexuel au Bénin (DRHaS).....</b>	<b>12</b>
<b>II- DESCRIPTION DES ACTIVITES EXECUTEES EN 2020 DANS LE CADRE DES DIFFERENTS PROJETS.....</b>	<b>13</b>
<b>A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II).....</b>	<b>13</b>
<b>B- Volet gouvernance du Programme OMIDELTA ANE .....</b>	<b>15</b>
<b>C- Projet de Renforcement des OSC pour la détection et la dénonciation des cas de corruption (en abrégé Projet 2D corruption).....</b>	<b>24</b>
<b>D- Projet de Renforcement des capacités des femmes à déclencher les mécanismes de répression du harcèlement sexuel au Bénin .....</b>	<b>34</b>
<b>III- AUTRES ACTIVITES EXECUTEES EN 2020 .....</b>	<b>36</b>
<b>A- Activités de médiation et de conseils .....</b>	<b>36</b>
<b>B- Contribution aux débats intellectuels .....</b>	<b>37</b>
<b>C- Médiatisation des activités .....</b>	<b>50</b>
<b>D- Activités des membres du Conseil d'Administration .....</b>	<b>52</b>
<b>IV- SUCCES.....</b>	<b>53</b>
<b>V- DIFFICULTÉS .....</b>	<b>55</b>
<b>VI- PERSPECTIVES .....</b>	<b>56</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>57</b>

## INTRODUCTION

L'Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER), créée le 23 décembre 1994, intervient notamment en tant qu'organisation de la société civile dans :

- la lutte contre la corruption et les infractions connexes et l'impunité ;
- la défense et la promotion des droits de la personne humaine ;
- la promotion de la paix et la transparence dans les élections au Bénin et en Afrique;
- la promotion de la démocratie participative ;
- le civisme basé sur l'éthique et le respect de l'Etat de droit.

Fidèle à sa mission, ALCRER a poursuivi ses activités au cours de l'année 2020 dans un contexte national marqué entre autres par :

- **la pandémie du nouveau coronavirus** : depuis la détection du premier cas de COVID-19 dans le pays, le 16 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures restrictives fortes pour en limiter la propagation : mise en place d'un cordon sanitaire, port systématique de masque, lavage des mains à l'eau et au savon ou désinfection des mains avec du gel/solution hydro-alcoolique, respect de la distanciation de sécurité sanitaire d'au moins un mètre entre personnes. Ces mesures ont eu pour conséquence de ralentir la vie sociale ainsi que les activités économiques, intellectuelles, sportives et culturelles. Ces restrictions ont perduré toute l'année jusqu'en décembre 2020 où, au regard de l'évolution de la situation et tenant compte de l'avis du comité technique chargé du suivi de l'évolution de la pandémie, le gouvernement a marqué son accord pour la reprise des activités dans le respect des mesures barrières.
- **l'organisation des élections communales le 17 mai 2020** en vue de renouveler les conseillers des municipalités et communes du pays. A l'instar des législatives d'avril 2019 où aucun parti de l'opposition n'a pu participer au scrutin, les élections communales de 2020 ont eu lieu dans un climat de tensions socio-politiques. La Cena a validé seulement la participation de cinq partis au scrutin contre 34 listes de partis ou d'alliance de partis aux municipales précédentes de 2015. Sur les 18 150 candidats, 1815 conseillers ont été élus dans les 546 arrondissements des 77 communes du pays selon un mode de scrutin proportionnel plurinominal avec un double seuil électoral : pour pouvoir obtenir des sièges dans une circonscription, un parti doit obtenir au moins 10% des suffrages exprimés au niveau de la circonscription ainsi qu'au niveau national. Sur le total de 77 maires élus par les conseillers municipaux issus de ces élections, 71 appartiennent aux deux mouvances de la majorité présidentielle, et les 6 restants au Forces Cauris pour un Bénin émergent, parti de l'opposition.

- *la poursuite des réformes engagées par le gouvernement du président Patrice Talon*, notamment l'adoption de la loi sur la modernisation de la justice, la loi portant renforcement juridique et judiciaire de la gouvernance publique, la loi portant création d'un haut-commissariat à la prévention de la corruption...la loi portant nouveau code des marchés publics destinée à faire fluidifier la chaîne des dépenses publiques pour la rendre plus efficace, et optimiser les processus de passation des marchés.
- Etc.

Face à un tel contexte, l'ONG ALCRER s'est mobilisée pour mettre en œuvre des projets dans ses domaines d'intervention : la démocratie, la gouvernance, les droits humains et le civisme.

Au cours de l'année 2020, l'ONG a mis en œuvre quatre projets majeurs :

1. Le programme de participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin (PartiCiP II) en partenariat (opérationnel) avec le réseau Social Watch Bénin et avec le soutien technique et financier de l'Ambassade Royale des Pays-Bas
2. Le projet de renforcement des OSC pour la détection et la dénonciation de la corruption (Projet 2D Corruption) en association avec le Front des Organisations nationales contre la corruption (FONAC) et avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne
3. Le programme OMIDELTA ANE Volet gouvernance exécuté dans le cadre d'un consortium avec Social Watch Bénin, le Partenariat national de l'eau (PNE) et la SNV avec l'appui technique et financier de l'Ambassade royale des Pays-Bas
4. Le projet de renforcement des capacités des femmes à déclencher les mécanismes de répression du harcèlement sexuel au Bénin (DRHaS) avec le soutien technique et financier de la Coopération canadienne

Outre la mise en œuvre de projet, l'Organisation a poursuivi ses activités spontanées propres et a contribué de ses idées et actions à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques publiques.

Par ailleurs, la vie de l'organisation a été marquée essentiellement en 2020 par la tenue des instances statutaires.

Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des projets et des activités spontanées menées au cours de l'année 2020 ainsi que du fonctionnement de l'Organisation. Il expose les acquis, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année 2021.

## **I- PRINCIPAUX PROJETS EXECUTES EN 2020**

En 2020, quatre grands projets ont prioritairement mobilisé les efforts de l'ONG ALCRER. Il s'agit notamment du Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II), du projet "Volet Gouvernance du programme OmiDelta" du « Programme Renforcement et Participation de la société civile (RePaSOC) » et du « Projet de renforcement des capacités des femmes à déclencher les mécanismes de répression du harcèlement sexuel au Bénin (DRHaS) ».

Toutefois, ces projets n'ont pas empêché l'ONG ALCRER de se consacrer à ses autres préoccupations traditionnelles.

### **A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II)**

Le Bénin jouit d'une stabilité politique et d'une expérience démocratique saluées par tous. Mais la qualité de la gouvernance publique est souvent décriée avec au quotidien des faits de mauvaise gestion, de conduite non inclusive des politiques publiques et de corruption généralisée.

Le phénomène de la corruption et sa généralisation croissante sont entretenus par l'impunité. Celle-ci semble avoir été structurellement organisée notamment pour les personnes qui décident et gèrent les ressources publiques :

- la Haute Cour de justice a du mal à juger le président et les ministres ;
- les députés bénéficient d'une immunité qui paralyse les procédures de poursuite ;
- la Haute juridiction financière (Chambre des comptes) n'arrive pas à apurer les comptes publics: par exemple, pour l'Etat central, en 2014, une séance de rattrapage pour voter les lois de règlement a dû être organisée pour examiner, coup sur coup, 7 années de gestion des ressources publiques ; pour les comptes de gestion des communes, seulement 18% ont été mis en état d'être examinés par la Chambre pour l'exercice 2015 ;
- les mises en débet prononcées par la Chambre des comptes sont très peu appliquées.

L'impunité est d'autant plus préoccupante que la justice, la haute juridiction financière et les institutions chargées d'appliquer la loi (police, gendarmerie, procureur) sont, selon l'évaluation du SNI en 2016, les plus faibles dans le système national d'intégrité avec une moyenne de 24 à 31 sur 100.

Cette situation néfaste à la gouvernance publique contribue à diminuer la capacité réelle de l'Etat et des collectivités locales à répondre efficacement aux attentes légitimes des populations en termes de développement. Elle renforce surtout l'extrême pauvreté qui est de 63,5% en 2015 et impacte négativement l'indice de développement humain (IDH) qui est de 0,480 (en 2014), en-dessous de la moyenne de 0,518 pour l'Afrique subsaharienne.

Face à cette situation, l'ONG ALCRER et le Réseau Social Watch Bénin, ayant travaillé, entre 2012-2016 avec le soutien du Royaume des Pays-Bas, à la promotion de la participation citoyenne et du contrôle citoyen dans les communes (PartiCiP 1), se sont proposé de poursuivre les interventions dans une nouvelle phase par le renforcement de la

gouvernance participative et la lutte contre l'impunité. Cette phase 2 du programme qui est une extension de 49 à 62 communes couvertes, est financée par le Royaume des Pays-Bas.

- **Objectifs :**

Globalement, le programme vise à « contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne, de la transparence et de la reddition des comptes dans la gestion des politiques publiques au Bénin ».

Les objectifs spécifiques tels que retenus dans la Rapport de démarrage sont :

- Objectif Spécifique 1 : consolider les capacités de veille citoyenne des OSC nationales et locales sur les politiques publiques;
- Objectif Spécifique 2 : Renforcer la culture de la transparence budgétaire et de la redevabilité dans la gestion des affaires publiques au niveau national et local ;
- Objectif spécifique 3 : Contribuer à la lutte contre l'impunité.

Mais dans le cadre du processus de rapportage aux normes IATI, le cadre de suivi du programme a été révisé; ce qui a entraîné une nouvelle formulation des objectifs spécifiques ainsi qu'il suit :

- Objectifs spécifique 1 : Améliorer la participation des OSC à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques ;
- Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources publiques dans les communes et les ministères ;
- Objectif spécifique 3 : Améliorer la perception des citoyens sur l'engagement de la justice à mettre fin à l'impunité dans les dossiers de corruption.

- **Résultats :**

Le programme vise à atteindre les Outcomes et les Outputs ci-après :

- 1- La participation des OSC à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques s'est améliorée
  - 1.1 : Les CPC sont formées et dotées de moyens pour exécuter leurs plans d'actions
  - 1.2 : Les agents des deux organisations, les Coordinations Départementales et es CPC sont formés et dotés de moyens d'intervention
- 2- La gestion des ressources publiques dans les communes et les ministères s'est améliorée
  - 2.1 : L'offre et la demande de reddition de comptes se sont améliorées au niveau national et local
  - 2.2 : Des observateurs de la société civile sont installés dans les commissions de passation des marchés publics des communes d'intervention
  - 2.3 : La transparence budgétaire et le budget participatif sont respectivement adoptés par les administrations centrale et locale
  - 2.4 : Des projets financés par les Pays-Bas sont suivis par ALCRER, Social Watch Benin et les CPC
- 3- La perception des citoyens sur l'engagement de la justice à mettre fin à l'impunité dans les dossiers de corruption s'est améliorée

- 3.1 : Une coalition entre le Programme et les professionnels de la justice est mise en place pour impulser la lutte contre l'impunité
- 3.2 : Les auteurs d'acte de corruption font l'objet de poursuites judiciaires

## **B- Volet gouvernance du Programme OMIDELTA ANE**

L'eau, incontestablement source de vie, constitue l'une des questions les plus stratégiques pour tout être vivant, pour le progrès économique et pour le développement humain durable. Aussi, le 28 juillet 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies à travers la résolution n°64/292 reconnaît-elle le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental : « Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ».

Depuis septembre 2015, à l'instar de la Communauté internationale, le Bénin s'est engagé à œuvrer pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) N°6 à savoir « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), ONG ALCRER et Social Watch Bénin (SW-B), qui font la promotion de la veille citoyenne au niveau national et dans les communes, ont proposé à SNV Bénin<sup>1</sup>, qui gère le Fonds "Acteurs Non Etatiques" du Programme OmiDelta pour le compte de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, qui l'a acceptée, la formulation du Volet Gouvernance dudit programme. Le PNE-Bénin, chef de file des trois structures de mise en œuvre a signé la convention de collaboration avec SNV le 19 décembre 2018.

Le consortium PNE-Bénin, Social Watch Bénin et ALCRER a procédé à la définition et à la répartition des responsabilités de chacune des trois (3) organisations contractantes dans le cadre de l'exécution du projet avec l'aboutissement de la signature d'un mémorandum d'entente qui a eu lieu le vendredi 22 février 2019 au siège de PNE-Bénin.

Comme principes de base du mémorandum d'entente, on peut retenir que le PNE-Bénin a la responsabilité de la gestion technique et financière du programme et est l'ordonnateur unique des dépenses du Volet. ALCRER et Social Watch Bénin présentent des plans et rapports durant la période d'exécution du projet afin de permettre au PNE-Bénin d'en faire la compilation et l'adresser à SNV. Le PNE-Bénin met à la disposition de ALCRER et Social Watch Bénin des ressources (matérielles et financières) pour l'exécution des activités. Les principes de base pour une bonne gestion ont été définis et une répartition des activités a été faite en termes de rôles (structure responsable et collaboration).

Chaque organisation a affecté le personnel adéquat à la mise en œuvre de son paquet d'activités et a pris les dispositions internes pour l'atteinte des objectifs.

Les activités affectées à l'ONG ALCRER concourent à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 du projet, à savoir :

- OS1 : améliorer les mécanismes de veille et de promotion de l'intégrité pour un environnement propice à la gestion professionnelle du sous-secteur AEPHA et aux initiatives de développement de services de qualité ;

et aux résultats :

---

<sup>1</sup> SNV-BENIN : Organisation Néerlandaise de Développement



- Résultat 1.2. : Les principes de bonne gouvernance sont adoptés et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs intervenants dans l'AEPHA
- Résultat 1.3. Les initiatives de partenariats innovants pour l'amélioration des services publics de l'eau sont promues par les communes et privilégient les jeunes et les femmes

Sur les cinq (5) activités du projet dont l'ONG ALCRER a la responsabilité de mise en œuvre, quatre (4) ont été retenues pour démarrer en 2019. Il s'agit de :

- A.1.2.1 : Faire le plaidoyer pour l'institutionnalisation et la budgétisation systématique de la reddition de compte au niveau des communes
- A.1.2.4 : Faire le plaidoyer pour la prise en compte des activités de reddition de compte dans les plans d'Intégrité ou Plans d'Actions des Cellules Intégrité des Ministères Sectoriels Eau, Assainissement et changements climatiques
- A.1.3.1 : Réaliser une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé
- A.1.3.2 : Conduire une action pilote de sécurisation et de suivi de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé

Parmi les activités du « Volet Gouvernance du Programme OmiDelta Fonds ANE », les activités de ALCRER et de Social Watch Bénin concourent spécifiquement à l'atteinte de l'OS1 tandis que celles du PNE-Bénin sont axées sur la GIRE.

Il faut noter que l'ONG ALCRER a eu 8 mois d'activités sur 12 pour l'exécution des activités ALCRER en 2019. Le PNE-Bénin a mis les ressources à la disposition de l'ONG ALCRER en mai 2019.

## **C- Projet de Renforcement des OSC pour la détection et la dénonciation des cas de corruption (en abrégé Projet 2D corruption)**

Malgré son expérience démocratique stable, le Bénin présente cependant d'importantes faiblesses dans la gouvernance publique. La mauvaise gestion, le gaspillage des ressources et le détournement des deniers publics sont des pratiques courantes dans l'administration publique malgré l'existence d'un cadre juridique jugé favorable à la lutte contre le phénomène. Particulièrement, ces dernières années, la gestion publique a été caractérisée par un déferlement des scandales financiers et des crimes économiques (affaires PPEA2, Maria-Gléta, recrutements dans la fonction publique, etc.) qui se ressent dans les notations des agences internationales de lutte contre la corruption.

Selon le Rapport sur la compétitivité mondiale 2013-2014 du Forum économique mondial, « *la corruption est le plus grand obstacle aux affaires...* » au Bénin. Selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, le Bénin a reculé de la 83<sup>e</sup> place en 2015 (39 points sur 100) au 95<sup>e</sup> rang en 2016 (36 points sur 100) au plan mondial. La progression notée en 2017 et en 2018 où le Bénin passe à 40 points est sans doute le résultat des actions engagées dans le cadre du SNI et constitue la preuve que la mise en œuvre d'actions coordonnées peut faire fléchir les tendances lourdes de la corruption.

Le Rapport d'évaluation du système national d'intégrité réalisé en 2016 par Transparency International avec la collaboration du Consortium ALCRER-Social Watch Bénin avec l'appui de Transparency International avait conclu à une « *corruption systémique, banalisée et tolérée* ». Cette évaluation a révélé un niveau d'intégrité globalement faible. Sur les 13 «piliers» évalués, très peu d'entre eux ont un bon niveau : 7 sont considérés comme faibles (note entre 21 et 40 points) ; 6 ont reçu une note modérée (entre 40 et 50 points) ; aucun pilier n'a eu une note forte (plus de 60 points) ni très forte (plus de 80 points).

Cette situation de faible intégrité néfaste à la gouvernance publique contribue à diminuer la capacité réelle de l'Etat et des collectivités locales à répondre efficacement aux attentes légitimes des populations en termes de développement. Elle renforce surtout l'extrême pauvreté qui est de 63,5% en 2015 et impacte négativement l'indice de développement humain (IDH). Le pays stagne au bas du tableau de l'indice du développement humain ; il est classé 163<sup>e</sup> sur 188 pays en 2015 au niveau mondial et 32<sup>e</sup> sur 53 pays africains (PNUD).

Ce projet est exécuté en partenariat avec le FONAC et est financé par l'Union Européenne à travers le Programme Renforcement et Participation de la société civile au Bénin (RePaSOC).

### **- Les Objectifs du projet**

Objectif global : Contribuer à la lutte contre la corruption par le renforcement des capacités des OSC à activer les mécanismes de répression

Objectif spécifique : Renforcer la capacité des OSC à détecter et dénoncer des cas de corruption.

- **Les activités du projet**

- 1- Mettre en place l'équipe de gestion du projet
- 2- Mobiliser 35 OSC (faïtières, organisations de jeunes, associations de médias et pools thématiques mis en place par la MdSC) pour la mise en œuvre du projet
- 3- Former les représentants de 35 OSC sur la lutte contre la corruption
- 4- Réaliser et éditer un Manuel sur les mécanismes de détection et de dénonciation des actes de corruption à l'usage des OSC
- 5- Organiser, sous forme de causeries-débats, des séances de restitution des acquis des formations au profit des OSC locales (Porto-Novo, Bohicon, Lokossa, Aplahoué, Pobè, Dassa-Zoumè, Ouidah, Natitingou et Parakou)
- 6- Réaliser une étude sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption
- 7- Organiser des concertations pour l'élaboration et la discussion du document de position de la société civile sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption
- 8- Organiser des émissions radiophoniques d'éducation préventive sur le phénomène de la corruption
- 9- Appuyer la publication d'articles de presse sur les cas de corruption et infractions connexes
- 10- Organiser des discussions périodiques entre OSC partenaires sur les cas de corruption en vue de leur dénonciation
- 11- Assurer la communication sur les actions du projet
- 12- Assurer le suivi-évaluation du projet
- 13- Réaliser l'évaluation/capitalisation du projet
- 14- Organiser un atelier de capitalisation et de clôture du projet

- **Résultats attendus**

- ✓ Les capacités de groupes d'OSC sont renforcées sur le cadre juridique de la lutte contre la corruption et pour la détection des cas de corruption
- ✓ Les connaissances des OSC sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption sont améliorées pour leur participation à la modification de la loi en cours
- ✓ Les OSC renforcées s'engagent dans la lutte contre la corruption à travers l'éducation préventive et la dénonciation des cas de corruption
- ✓ La visibilité de l'action est assurée
- ✓ La performance des interventions du projet est assurée

#### **D- Projet de renforcement des capacités des femmes à déclencher les mécanismes de répression du harcèlement sexuel au Bénin (DRHaS)**

Le Bénin a une population féminine de 5,3 millions (52% de la population) dont les deux tiers sont en âge de travailler. Les villes de Cotonou et d'Abomey-Calavi sont les plus peuplées au Bénin avec une population cumulée estimée à plus de 3,2 millions d'habitants, soit environ les 25% de la population béninoise. Elles concentrent l'essentiel des services publics et des centres universitaires. Cotonou est le poumon de l'activité économique et par conséquent abrite la majeure partie de la main-d'œuvre. Abomey-Calavi abrite la plus grande université du pays avec environ 120 000 étudiants.

Ces deux villes sont périodiquement agitées par des scandales de harcèlement sexuel en milieu professionnel et académique à l'instar de celui du 3 mai 2020 où une journaliste a dénoncé sur les réseaux sociaux le phénomène du harcèlement tel qu'elle le vit au sein de la première chaîne de télévision publique (ORTB). Le principal problème à résoudre est la persistance de harcèlement sexuel subi par les femmes dans les administrations de Cotonou et l'université d'Abomey-Calavi. Selon l'ONU-femmes, le phénomène du harcèlement crée quotidiennement un environnement hostile ou offensant à près de 70% des femmes dans leur lieu de travail. Au Bénin, malgré l'adoption de la loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes et la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes, le phénomène ne recule pas.

Plusieurs facteurs favorisent la persistance discrète du phénomène :

- le silence des victimes et des témoins des faits de harcèlement du fait des tabous culturels et de la prégnance des rapports de subordination
  - l'ignorance des mécanismes de déclenchement de la répression du phénomène
  - l'insuffisance de données statistiques probantes sur l'ampleur et les dégâts du phénomène.
  - le projet vise à renforcer les capacités des femmes à déclencher les mécanismes de répression du harcèlement sexuel au Bénin.
- 
- Les résultats du projet sont :
  - Renforcement des capacités de 100 femmes des milieux professionnel et universitaire à identifier les comportements harceleurs et à les dénoncer ;
  - Sensibilisation d'au moins 1000 personnes à travers les activités d'Information, d'éducation et de Communication (IEC);
  - Accompagnements psychologique et juridique des femmes et filles victimes du harcèlement sexuel;
  - Production de données de référence favorisant l'appréciation de l'ampleur et les dégâts du harcèlement sexuel à Cotonou et à Abomey-Calavi.

## **II- DESCRIPTION DES ACTIVITES EXECUTEES EN 2020 DANS LE CADRE DES DIFFERENTS PROJETS**

### ***A- Programme de Participation Citoyenne aux Politiques Publiques au Bénin (PartiCiP II)***

L'année 2020 marque la fin de ce programme débuté en Août 2017 pour une durée de quatre ans. A la fin du programme, les activités menées couvrent les composantes ci-après :

- 1- Participation citoyenne
- 2- Redevabilité et Transparence
- 3- Lutte contre l'impunité
- 4- Communication
- 5- Suivi et évaluation.

Au titre des activités de participation citoyenne, le programme a mis en place les dotations qui ont permis aux 62 CPC de mettre en œuvre 159 plans d'action comportant diverses actions de veille citoyenne : mobilisation de plus de 2 259 citoyens pour prendre part aux sessions ; 271 visites de chantiers, 328 émissions radiophoniques mensuelles produites, etc.).

Au titre de la composante Redevabilité et Transparence, les activités planifiées au cours du semestre comprennent (i) l'implication des OSC à la phase d'adoption du budget général de l'État avec la participation à l'audience publique organisée par le parlement et la poursuite de la collaboration avec la Chambre des comptes sur le contenu des rapports d'exécution de la loi de finances; (ii) le suivi de la publication des documents budgétaires qui a permis de constater que le gouvernement a publié les huit documents de transparence budgétaire à bonne date en 2020; (iii) la participation à trois revues sectorielles dans deux ministères (Ministère des finances; Ministère de la décentralisation) et à la CENA. Le plaidoyer pour l'acceptation des membres des CPC dans la commission de passation des marchés publics comme observateurs s'est poursuivi dans le semestre et a enregistré la décision des communes d'Abomey et de Toffo d'impliquer leurs CPC dans les procédures de passation des marchés publics. Le nombre de mairies favorables à cette présence citoyenne dans les marchés publics passe désormais de 16 à 18.

Au titre de la composante Lutte contre l'impunité, les organisations ont bouclé la conduite d'investigations sur les faits présumés de corruption concernant les cinq dossiers programmés pour l'année 2020. Sur les cinq dossiers, un a été dénoncé le 22 septembre 2020 à la cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET). A fin 2020, quatre rapports bouclés ont été transférés aux organisations pour poursuivre leur dénonciation aux autorités compétentes (CRIET et Ministère de la santé).

Par ailleurs, les activités de communication se sont poursuivies avec notamment des couvertures médiatiques des activités avec les organes de presse partenaires. Les CPC ont produit et animé, dans le semestre, 328 émissions radiophoniques sur diverses thématiques liées au développement local. Le monitoring de la plateforme Anticorr a permis de noter que le nombre de téléchargement est passé de 626 à 739. Plus de 160 personnes sont des utilisateurs récurrents de la plateforme.

Au titre des activités de suivi, des missions ont été diligentées pour accompagner les CPC dans leurs activités et assurer le monitoring de leur performance. Le semestre a enregistré l'organisation d'une tournée dans 30 communes où les taux de renouvellement des conseils communaux/municipaux ont été les plus élevés. Cette tournée a permis de sensibiliser les nouvelles autorités sur l'importance de la participation citoyenne et de discuter des voies et moyens de renforcer la collaboration avec les CPC.

En termes de performance, sur les 21 activités planifiées au cours du second semestre de 2020 :

- 17 ont été entièrement exécutées, soit un taux de réalisation de plus de 80% contre 79% au premier semestre
- 2 sont partiellement exécutés, soit un taux de 9,5% contre 16% au premier semestre
- 2 n'ont pas pu être exécutés, soit 9,5% contre 5% au premier semestre.

**NB: Voir le rapport d'activités du programme PartiCiP II**

## ***B- Volet gouvernance du Programme OMIDELTA ANE***

### **1. Rappel des activités d'intervention**

#### **Activité A.1.1.4 : Organiser le benchmarking, partage des bonnes pratiques et primer les meilleures ACEP/CPC en matière de contrôle citoyen et d'initiatives de financement durable**

Cette activité sous la responsabilité de ALCRER en collaboration avec le PNE-Bénin et Social Watch Bénin. Elle est réalisée sous forme d'élaboration des critères de désignation ACEP /CPC, d'ateliers/séances de partage d'expériences et de célébration des résultats de l'évaluation des ACEP/CPC.

Il s'agit de créer de l'émulation au sein des ACEP /CPC dans la mise en œuvre de leurs activités de veille citoyenne dans le suivi de la gestion du Service Public de l'Eau (SPE). Les bonnes pratiques enregistrées seront vulgarisées dans le cadre des activités du secteur aux niveaux national ou régional.

Pour la réalisation de l'activité, il est prévu trois (3) sous-activités :

- **Validation de la fiche d'étude de cas et de la grille d'évaluation :** *En prélude à l'atelier de partage des bonnes pratiques, il sera mis en place jury ou un comité pour analyser la synergie de fonctionnement des ACEP et CPC et choisir les meilleures sur la base de critères bien définis. La première étape consistera à élaborer et valider la fiche d'étude de cas et la grille d'évaluation.*
- **Atelier de partage des bonnes pratiques :** *il s'agit de capitaliser les expériences vécues par les ACEP /CPC. A cet effet, il sera organisé en 2020, un atelier de partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de contrôle citoyen et d'initiatives d'autonomisation.*
- **Célébration des résultats de l'évaluation des ACEP/CPC :** *Cette sous-activité sera réalisée en 2 volets :*
  - *Le 1er volet consistera à réaliser 12 posters illustratifs de bonnes pratiques des ACEP/CPC les plus performantes retenues selon les critères définis*
  - *Le 2 second volet consistera à attribuer des prix aux 3 meilleures pratiques identifiées. Ces prix seront soutenus par le financement de petits projets des ACEP/CPC performantes.*

#### **A.1.2.1 : Faire le Plaidoyer pour l'institutionnalisation et la budgétisation systématique de la reddition de compte au niveau des Communes**

La présente activité est menée sous la responsabilité de ALCRER en collaboration avec PNE-Bénin.

Pour mieux organiser cette activité en 2019, une étude sur la pratique des audiences publiques de reddition des comptes a été réalisée suivi de l'élaboration d'un manuel d'audience publique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Des séances préparatoires des ateliers de sensibilisation ont été sollicitées auprès du Ministère en charge de la décentralisation, des Préfets, de l'ANCB, de la CONAFIL et des Maires. Ces séances

ont eu lieu avec le Directeur Général des Collectivités Locales du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, avec les Préfets du Plateau et de l'Ouémé et les Maires de Cotonou, de Porto-Novo, de Parakou, de Sèmè-Podji, d'Apro-Misséréti, de Ouidah, d'Allada et de Kpomassè. L'objectif des audiences est d'amener les autorités (locales et centrales) à comprendre le bien fondé et les enjeux des redditions de comptes thématiques Eau et Assainissement au niveau des communes et la nécessité de les budgétiser. La communication sur les audiences accordées a été faite pour informer les mairies par plusieurs canaux de diffusion dont les interviews accordées aux radios communautaires et la plateforme WhatsApp des CPC.

En 2020, il est prévu l'organisation de 3 ateliers (1 Atelier de sensibilisation des préfets et Services Déconcentrés de l'Etat et 2 Ateliers de sensibilisation des communes)

- **Sensibiliser les préfets et les SDE sur l'institutionnalisation de la reddition des comptes thématique Eau et Assainissement** : Après les travaux des ateliers de sensibilisation à l'endroit des communes qui vont enrichir l'« *Etude sur la pratique des audiences publiques de reddition des comptes* » et le « *Manuel d'audience publique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement* », les deux documents seront présentés aux autorités pour les sensibiliser sur la pertinence des redditions de comptes thématiques, en l'occurrence dans le secteur Eau et Assainissement au niveau des communes et la nécessité de l'institutionnalisation et la budgétisation systématique.
- **Organiser des Ateliers de sensibilisation à l'endroit des communes** : En réalité, les communes font déjà budgétisation de la reddition des comptes. Les séances de reddition de comptes prennent en compte plusieurs secteurs en adoptant l'approche généraliste ou bilancielle de l'Article 16 de la Charte nationale sur la reddition des comptes au niveau des collectivités locales au Bénin qui précise que les élus doivent « *rendre compte au moins une fois par semestre, sur la gestion du patrimoine de la commune et particulièrement sur l'exécution des dépenses. Cette reddition de comptes respecte la forme d'un rapport périodique de gestion* ». Sur la base de l'historique, la présentation du concept de la reddition des comptes dans les communes et l'état des lieux de la pratique des audiences publiques de reddition des comptes, l'« *Etude sur la pratique des audiences publiques de reddition des comptes* » sera présentée aux acteurs communaux pour les sensibiliser avec des arguments à l'appui sur l'approche sectorielle ou thématique préconisée par l'Article 7 de la Charte nationale sur la reddition des comptes au niveau des collectivités locales au Bénin qui précise que: « *La reddition de comptes des autorités aux populations doit se faire par domaine de compétences pour être plus efficace* ».

#### **A.1.2.4 Faire un plaidoyer pour la prise en compte des activités de reddition de Compte dans les plans d'Intégrité ou Plans d'Actions des Cellules Intégrité des Ministères Sectoriels Eau, Assainissement et changements climatiques**

La présente activité est menée sous la responsabilité de ALCRER en collaboration avec le PNE-Bénin et Social Watch Bénin. Elle vise à :

- **Organiser des séances de travail avec les ministères sectoriels pour faire le plaidoyer** : *il s'agira en 2020, d'appuyer les ministères en charge de l'eau et de la*



santé à élaborer leur plan d'intégrité à l'instar du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).

#### **A.1.3.1 : Réalisation d'une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé**

La présente activité est menée sous la responsabilité de ALCRER en collaboration avec PNE-Bénin. Elle vise à faire réaliser une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé.

- **Recruter un consultant et réaliser l'étude** : Cette sous-activité a consisté à recruter un consultant pour la réalisation d'une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé afin d'analyser l'évolution de la dynamique de mise en place des forages privés et des postes d'eau autonome et leur utilisation ; et de définir les actions à mener pour réguler leurs activités dans les communes du Delta de l'Ouémé
- **Organiser un atelier de validation de l'étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé** : Cette sous-activité a permis de valider le rapport de l'étude commanditée. L'Etude réalisée a été validée avec les acteurs à divers niveaux. Le rapport de l'étude est disponible.

#### **A.1.3.2 Conduite d'une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé**

La présente activité est menée sous la responsabilité de ALCRER en collaboration avec le PNE-Bénin et Social Watch Bénin. Elle bénéficiera de l'appui technique de IRC. Elle vise à conduire une initiative de sécurisation et de régulation de l'utilisation des forages privés et des PEA dans une commune pilote du Delta de l'Ouémé, suite au diagnostic réalisé en 2019 sur le développement de ces ouvrages. Elle vise à :

- **Organiser des séances de travail avec la DGEau, la DNSP et la commune concernée** : cette sous-activité permettra à la DGEau, la DNSP et la commune concernée de mieux percevoir les enjeux liés à la sécurisation et le suivi de l'utilisation des forages privés et des PEA. Les séances de travail avec la DGEau, la DNSP et la commune concernée seront faites avec le consultant dès le démarrage de la mission de conception d'une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé.
- **Tester quelques recommandations issues de l'étude sur l'amélioration du service délivré par les forages et PEA privés** : cette sous activité permettra de mettre en œuvre quelques recommandations de l'étude. La mission d'action pilote de sécurisation et de régulation appréciera l'intégration de tout ou partie des recommandations de l'étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé selon leurs pertinences liées à la commune concernée identifiée.

2. Os1 : - Améliorer les mécanismes de veille et de promotion de l'intégrité pour un environnement propice à la gestion professionnelle du sous-secteur AEPHA et aux initiatives de développement de services de qualité

2.1.R.1.1 Les Associations des Consommateurs d'Eau Potable et CPC assurent la veille citoyenne pour la bonne gouvernance dans l'AEPHA

Aucune activité sur ce résultat n'est réalisée par ALCRER au cours de la période de janvier à mars 2020.

2.2.R.1.2. Les principes de bonne gouvernance sont adoptés et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs intervenants dans l'AEPHA

#### **A.1.2.1 : Faire le Plaidoyer pour l'institutionnalisation et la budgétisation systématique de la reddition de compte au niveau des Communes**

- **Organiser des Ateliers de sensibilisation à l'endroit des communes :** Les 2 ateliers de sensibilisation à l'endroit des communes ont eu lieu les 11 et 13 mars 2020 respectivement à Parakou et Bohicon. Les ateliers ont réuni les acteurs communaux (élus, Secrétaire Général et Responsable Eau Hygiène et Assainissement – REHA), l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), l'Agence Nationale de l'Approvisionnement en Eau en Milieu Rural (ANAEP-MR), les ONG nationales et internationales qui travaillent sur la question de la *reddition des comptes dans les communes*, le Réseau des Journalistes Béninois pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA), des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) et des Cellules de Participation Citoyenne (CPC) afin de partager avec eux les résultats de l'« *Etude sur la pratique des audiences publiques de reddition des comptes* » et le « *Manuel d'audience publique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement* » et d'échanger sur l'importance des séances de reddition de comptes thématiques notamment dans le secteur de l'eau et l'assainissement ainsi que la nécessité de les budgétiser.

#### **A.1.2.4 Faire un plaidoyer pour la prise en compte des activités de reddition de Compte dans les plans d'Intégrité ou Plans d'Actions des Cellules Intégrité des Ministères Sectoriels Eau, Assainissement et changements climatiques**

- **Organiser des séances de travail avec les ministères sectoriels pour faire le plaidoyer :** la séance d'amélioration et de finalisation du plan d'actions/feuille de route du Ministère de l'Eau des Mines a eu lieu le 23 janvier 2020.

2.3. R.1.3: Les initiatives de partenariats innovants pour l'amélioration des services publics de l'eau sont promues par les Communes et adressent les jeunes et les femmes

#### **A.1.3.1 : Réalisation d'une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé**

- **Recruter un consultant et réaliser l'étude :** Cette sous-activité est déjà réalisée en 2019.
- **Organiser un atelier de validation de l'étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé :** Cette sous-activité est déjà réalisée en 2019.

### **A.1.3.2 Conduite d'une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé**

- **Organiser des séances de travail avec la DGEau, la DNSP et la commune concernée** : cette sous-activité est prévue pour se tenir en avril 2020 avec le consultant dès le démarrage de la mission de conception d'une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé. La DGEau a été impliquée dans le processus d'élaboration des termes de référence du consultant pour la prise en compte de toutes les diligences liées à l'atteinte des objectifs de la mission. Le processus de recrutement du consultant est finalisé en mars 2020.
- **Tester quelques recommandations issues de l'étude sur l'amélioration du service délivré par les forages et PEA privés** : cette sous activité aura lieu au cours de la mission de conception d'une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé.

### **3. Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gouvernance des ressources en eau dans le sous bassin de la BMVO et plus particulièrement dans le Delta de l'Ouémé**

Les activités mises en œuvre pour l'atteinte de ce résultat ne sont pas sous la responsabilité de l'ONG ALCRER.

3.2.Résultat 2.1. : Les ANE assurent une veille efficace de l'opérationnalisation de la GIRE

3.3.Résultat 2.2 : La concertation au sein des espaces de gestion des ressources en eau est améliorée

3.4.Résultat 2.3. Des outils de gestion des ressources en eau sont testés et les leçons apprises capitalisées et partagées.

## SYNTHESE DES ACTIVITES

Résultats attendus	Activités prévues pour la période	Activités réalisées au cours la période	Résultats intermédiaires atteints	Activités non réalisées	Observations
R.1.2 : Les principes de bonne gouvernance sont adoptés et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs intervenant dans l'AEPHA	A.1.2.1 : Faire le Plaidoyer pour l'institutionnalisation et la budgétisation systématique de la reddition de comptes au niveau des Communes	Organiser des Ateliers de sensibilisation à l'endroit des communes	<p>Les résultats intermédiaires de l'activité sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux ateliers sur les enjeux actuels de la <u>qualité</u> des audiences publiques de reddition des comptes notamment sur la thématique eau et assainissement sont organisés ;</li> <li>- au cours des ateliers, des résolutions sont prises sur la prise des actes (sous forme d'arrêté) pour la priorisation d'au moins une reddition des comptes annuelle sur l'eau et l'assainissement ont été faits ;</li> <li>- des outils de reddition des comptes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont été présentés au cours des ateliers et mis à la disposition des acteurs communaux ;</li> <li>- les mairies qui ont prévu effectivement une ligne budgétaire pour l'organisation des redditions des comptes annuelles dans le budget 2020 sont connues.</li> </ul>		<p>Les 2 ateliers de sensibilisation à l'endroit des communes ont eu lieu les 11 et 13 mars 2020 à Parakou et Bohicon</p> <p>L'atelier de Parakou a regroupé les mairies de Parakou, Nikki, Tchaourou, Gogounou, Kandi, Natitingou, Tanguiéta, Djougou, Ouèssè, Savè</p> <p>L'atelier de Bohicon a regroupé les mairies de Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Cotonou, Dangbo, Covè, Dassa-Zoumè, Sakété, Dangbo, Djidja, Dogbo, Ouinhi, Pobè, Sèmè-Podji, Sô-Ava, Zagnanado, Zogbodomey</p>

	A.1.2.4 Faire un plaidoyer pour la prise en compte des activités de reddition de Compte dans les plans d'Intégrité ou Plans d'Actions des Cellules Intégrité des Ministères Sectoriels Eau, Assainissement et changements climatiques	Organiser une séance de travail avec le MEM pour faire le plaidoyer	La séance de travail avec le MEM a eu lieu le 23 janvier 2020 dans la salle de conférence du MEM sous la présidence du Secrétaire général du Ministère en présence de ses collaborateurs et des cadres de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP). Les résultats intermédiaires de l'activité sont les suivants : - les membres des Cellules d'Intégrité du Ministère de l'Eau et des Mines ont internalisé l'importance de la reddition de compte et la nécessité de budgétiser les activités y relatives ; - l'engagement a pris par le SGM du MEM d'actualiser et élaborer le plan d'actions de promotion de l'intégrité du Ministère en y intégrant les résultats de la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ainsi que les activités de reddition de compte ; et planifier une feuille de route pour son opérationnalisation.	Organiser une séance de travail avec le MS pour faire le plaidoyer	La préparation de la séance avec le Ministère de la Santé est en cours. Le personnel en charge de l'intégrité au MS se résume à 2 Points Focaux (Mme Agnès VISSOH et M. Jean-Pierre WANGBE). Le Chef Suivi-Evaluation de la DPP, M. Hervé DJOSSOU a été associé au dossier pour dynamiser le processus.
R.1.3 :les initiatives de partenariats innovants pour l'amélioration des services publics de l'eau sont promues par les communes et adressent les jeunes et les femmes	A.1.3.2 Conduite d'une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés dans une Commune du Delta de l'Ouémé	Recueillir l'avis de la DGEau sur les TDR de recrutement du consultant	L'avis de la DGEau sur les TDR de recrutement du consultant a été recueilli. La DGEau a donné un avis favorable et exprimé son soutien à la mise en œuvre de l'activité		
				Tenir des réunions d'échanges avec DGEau et communes concernées	Les réunions d'échanges avec DGEau et communes concernées se feront avec le consultant
				Signer le contrat avec le consultant pour le	

			démarrage de la consultation	Le recrutement du consultant est en cours de finalisation
			Suivre la mise en œuvre de la consultation	
			Organiser l'atelier de validation de l'action pilote de sécurisation et de suivi de l'utilisation des PEA privés dans une commune du Delta de l'Ouébé	La programmation de l'atelier est planifiée en avril 2020

**C- *Projet de Renforcement des OSC pour la détection et la dénonciation des cas de corruption (en abrégé Projet 2D corruption)***

La mise en œuvre du projet vise l'atteinte de quatre résultats majeurs. Après un an de conduite des activités, le niveau d'atteinte des résultats se présente comme suit :

- ***Résultat 1 : D'ici 2020, les connaissances des OSC sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption sont améliorées en vue d'une bonne contribution à la modification de la loi portant lutte contre la corruption***

Dans la pondération des activités du projet, ce résultat représente 25%. Il a été totalement atteint grâce à la mise en œuvre de trois activités à savoir :

- La réalisation d'une étude sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption : l'étude a été réalisée par des consultants et validée par les représentants de 35 OSC réunies en septembre 2019.
- L'organisation de concertations pour l'élaboration d'un document de position de la société civile sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption : ce processus a duré tout le mois d'octobre et a finalement débouché sur un document de position consensuel de la société civile portant sur les amendements à porter à la loi portant lutte contre la corruption.
- L'organisation, sur la base de l'étude, d'un atelier de plaidoyer à l'attention du MJL et du parlement : au cours de cet atelier, le contenu du document de position de la société civile a été discuté et le document remis officiellement au Ministre en charge de la justice et du président du réseau des parlementaires africains contre la corruption, représentant le président de l'Assemblée nationale. Les deux autorités ont salué la qualité du document et se sont engagées à prendre en compte les recommandations de la société civile lors de la relecture de la loi.

- ***Résultat 2 : Les OSC et les médias maîtrisent les infractions relatives à la corruption et les mécanismes de leur détection et leur documentation***

Représentant 40% des activités, ce résultat a été atteint à 38%. Le niveau des activités qui concourent à ce résultat sont :

- La mobilisation de 35 OSC au niveau national pour la mise en œuvre du projet : après leur mobilisation, ces OSC ont été formées sur quatre thématiques : (i) le cadre juridique de lutte contre la corruption ; (ii) les grands scandales financiers au Bénin ; (iii) les manifestations sociales de la corruption au Bénin et (iv) les mécanismes de détection et de dénonciation de la corruption.
- La réalisation et l'édition d'un Manuel sur les mécanismes de détection et de dénonciation des actes de corruption à l'usage des OSC : à la suite de la formation, les modules ont été traités pour donner lieu à un manuel élaboré dans un langage clair et accessible au grand public. 1 000 exemplaires de ce manuel intitulé « Mieux connaître la corruption pour mieux la combattre » ont été édités et distribués aux organisations de la société civile parties prenantes du projet.
- L'organisation, sous forme de causeries-débats, de séances de restitution des acquis des formations au profit des OSC locales des communes cibles : en décembre 2019 et sur la base du manuel, neuf causeries-débats ont été organisées sur la corruption dans les communes. Environ 166 membres des OSC venant de 46 communes ont pu prendre part à ces séances qui ont retransmises en différé par neuf radios locales.

- L'appui à la publication d'articles de presse sur les cas de corruption et infractions connexes : cette activité prévue pour la fin de l'année 2019 n'a toujours pas encore démarré. Social Watch Bénin conduisant une initiative similaire dans le cadre du programme PALIRED, l'UE a souhaité une synergie avec ce programme qui doit d'abord former les journalistes avant que l'appui soit mis en place. Les relations avec les responsables de PALIRED ont permis d'élaborer les termes de référence de la formation mais en raison de l'avènement de la pandémie liée au covid-19, la tenue de la formation est renvoyée au mois de mai, le temps que les mesures de réduction de la mobilité et de distanciation sociale édictées par le gouvernement soient levées.

- ***Résultat 3 : A l'horizon 2021, les OSC renforcées s'engagent dans la lutte contre la corruption à travers des activités d'éducation à la citoyenneté et de dénonciation***

Ce résultat représente 25% dans la mise en œuvre des activités du projet. Deux activités majeures ont été prévues dans le cadre de l'atteinte de ce résultat et toutes planifiées pour démarrer effectivement dans la deuxième année :

- L'organisation d'émissions radiophoniques d'éducation préventive sur le phénomène de la corruption : à fin mars 2020, l'organisation des émissions proprement dites n'a pas encore démarré. Cependant, plusieurs tâches préalables ont été accomplies : notamment, le guide méthodologique d'animation des émissions a été élaboré et édité mais en raison de l'avènement de la pandémie liée au covid-19, la tenue de la formation des CPC sur le contenu du guide est renvoyée sine die, le temps que les mesures de réduction de la mobilité et de distanciation sociale édictées par le gouvernement soient levées. Le poids lié à la réalisation du guide est de 5% et la production des émissions est de 10%.
- L'organisation de discussions périodiques entre OSC partenaires sur les cas de corruption en vue de leur dénonciation : cette activité qui compte pour 10% n'a pas encore démarré en raison de l'avènement de la pandémie liée au covid-19 pour laquelle des mesures de réduction de la mobilité et de distanciation sociale ont été édictées par le gouvernement.

- ***Résultat 4 : La visibilité de l'action et la performance des interventions sont assurées***

Les actions de visibilité du projet comptent pour 10% dans la pondération totale des activités. Pour attendre ce résultat, trois activités ont été planifiées (la communication sur les actions du projet, l'évaluation/capitalisation du projet l'organisation d'un atelier de capitalisation et de clôture du projet). Une seule de ces trois activités a été planifiée sur la période du rapport intermédiaire. Elle a consisté en la réalisation de :

- quatre couvertures médiatiques à la télévision nationale (ORTB), soit 67% de la cible atteinte
- cinq couvertures médiatiques/insertions d'articles sur le projet dans la presse écrite (Le Matinal, Fraternité, L'événement précis), soit 83% de la cible atteinte
- un publi-reportage à la télévision (Canal3) sur le contenu du projet
- Roll up (1), fond de scène (1), banderoles systématiques (3) pour annoncer les activités et assurer la visibilité de l'action pendant lesdites activités
- La retransmission des causeries-débats sur la corruption sur neuf radios locales



En ce qui concerne les effets attendus de la mise en œuvre des projets, on peut retenir le niveau d'atteinte des produits y liés comme suit :

***Effet 1 - «D'ici 2020, les connaissances des OSC sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption sont améliorées en vue d'une bonne contribution à la modification de la loi portant lutte contre la corruption »***

**Produit 1.1 :** Une étude sur les forces et faiblesses du cadre juridique de lutte contre la corruption est disponible : l'étude a été réalisée et validée par les organisations de la société civile. L'étude a développé les forces de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption. Il s'agit notamment :

- des mesures préventives notamment la déclaration de patrimoine, la déclaration d'intérêts et la création d'une autorité de lutte contre la corruption ;
- du renforcement des moyens d'action de l'OPJ et du juge : la levée du secret bancaire, la réalisation de la surveillance électronique, des livraisons surveillées, des infiltrations
- du maintien d'un régime répressif globalement sévère : la loi de 2011 a retenu des sanctions lourdes en matière de corruption qui sont aujourd'hui remises en cause par le code pénal.

Ensuite, l'étude a relevé les faiblesses du texte et développé trois arguments en faveur de sa relecture. Il s'agit du caractère éclaté des textes ; de la contradiction entre les textes et des faiblesses intrinsèques de la loi. Sur la base desdites faiblesses, le document a présenté les deux options pour gérer la réforme :

- La solution de la codification permettant de réunir, dans un même document (code), l'ensemble des dispositions liées à la corruption : cette technique améliore la cohérence des textes entre eux et permet ainsi une harmonisation de l'état du droit.
- La solution de l'amendement unique de la loi qui comporte deux voies : la consistant à amender la loi en tenant compte des textes récents (code pénal, loi sur la CRIET, loi sur la gouvernance publique, loi portant statut général de la fonction publique, etc.) et celle permettant d'amender la loi n°2011-20 en corrigeant les imperfections liées spécifiquement à son contenu (sans tenir compte forcément des autres textes).

Face à ces différentes solutions, l'étude a fortement recommandé l'option de la codification qui offre un gain de temps et plus de chance de conserver l'essentiel de la loi n°2011-20 ainsi que d'obtenir l'unité du droit anti-corruption. Le compte-rendu de l'atelier de validation de l'étude est en annexe n°1.

**Produit 1.2 :** Un document de position de la société civile sur les amendements du cadre juridique de la lutte contre la corruption est réalisé et rendu public. Après un processus de consultations ayant impliqué plusieurs OSC, un document de position consensuelle a été élaboré et remis officiellement aux autorités du Ministère de la justice et du parlement afin que les recommandations formulées par la société civile soient prises en compte dans le cadre de la relecture de la loi portant lutte contre la corruption.

Le document, après avoir rappelé les grandes lignes de l'étude sur les forces et faiblesses du cadre normatif de la lutte contre la corruption, a rendu publique une déclaration officielle des organisations de la société civile en faveur de l'amendement de la loi portant lutte contre la corruption. La déclaration a appelé à la correction d'un certain nombre d'insuffisances ; la clarification de la notion d'infraction économique ; l'érection de la faute de gestion en infraction assimilée à la corruption ; l'implémentation du principe de l'obligation de poursuite des faits de corruption ; le droit pour les OSC de lutte contre la corruption d'ester en justice contre les faits de corruption ; l'encadrement des cadeaux au sein de l'administration publique, la

protection des dénonciateurs, etc. Le Document de position de la société civile pour la relecture de la loi portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes est en annexe n°10.

## **Effet 2 - «Les OSC et les médias maîtrisent les infractions relatives à la corruption et les mécanismes de leur détection et leur documentation »**

Produit 2.1 : Les OSC sont formées sur la loi anti-corruption et la détection de la corruption : les représentants de 35 OSC au niveau national ont été formés sur les modules suivants : le cadre juridique de lutte contre la corruption, les grands scandales financiers au Bénin, les manifestations sociales de la corruption au Bénin, les mécanismes de détection et de dénonciation de la corruption. Au-delà des connaissances théoriques, la formation a consisté à discuter de cas pratiques avec les participants. L'exercice a permis aux participants de détecter, dans les cas, les infractions précises dont il s'agit, d'en déterminer les éléments caractéristiques, les fondements dans la loi de 2011 ou le code pénal et de citer les peines encourues. Le compte-rendu de l'activité de la formation est en annexe n°2.

Produit 2.1 : Un Manuel sur les mécanismes de détection et de dénonciation des actes de corruption est réalisé à l'usage des OSC : ce manuel a été réalisé et imprimé à 1 000 exemplaires. En dehors des textes sur son fondement et son contenu, le Manuel est subdivisé en dix parties : les définitions les plus usitées de la corruption, leurs caractéristiques et faiblesses intrinsèques ; les caractéristiques des actes de corruption et des infractions assimilées (détournement, trafic d'influence, l'enrichissement illicite, le délit d'initié, l'abus de fonction, le blanchiment d'argent, etc. ; les autres termes courants liés à la corruption ; les textes régissant la lutte contre la corruption ; les moyens de détection de la corruption ; les moyens de dénonciation de la corruption par les OSC ; un quizz pour mieux maîtriser les éléments constitutifs de la corruption et autres ; une série de cas pratiques ainsi que les réponses non seulement au quizz et aux cas pratiques Il a notamment servi à animer les causeries-débats sur la corruption organisées dans neuf communes. Le document du manuel est en annexe n°11.

## **Effet 3 - «A l'horizon 2021, les OSC renforcées s'engagent dans la lutte contre la corruption à travers des activités d'éducation à la citoyenneté et de dénonciation »**

Produit 3.1 : Un guide méthodologique d'animation d'émissions radiophoniques sur la corruption est réalisé. Il comporte la description des étapes de réalisation d'une émission radiophonique sur la corruption, des conseils pratiques pour l'animation ainsi que le développement de 12 thématiques pouvant faire l'objet d'émissions radiophoniques. Il s'agit d'un prêt à animer ou diffuser sur les thématiques ci-après : « Comprendre la corruption : les gestes simples qui nous condamnent » ; « Comprendre les infractions connexes à la corruption » ; « Actes de corruption et peines encourues » ; « La corruption : ce que la nation et les citoyens perdent » ; « La corruption dans les marchés publics » ; « La corruption électorale » ; « La déclaration de patrimoine » ; « Le conflit d'intérêt et son encadrement au Bénin » ; « L'agent public et le code des valeurs et d'éthique de la fonction publique » ; « Comment agir contre la corruption : tout le monde est concerné » ; « Les mécanismes de détection et de dénonciation de la corruption par la société civile » ; « La protection des dénonciateurs et victimes de la corruption ».

Produit 3.2 : Des émissions radiophoniques sur la corruption sont produites et diffusées : A proprement parler, les émissions n'ont pas encore démarré en raison de l'avènement de la pandémie du covid-19 qui a empêché la formation des animateurs devant produire lesdites émissions. Il faut mentionner que dans le cadre de l'organisation des causeries-débats organisées sur la corruption en décembre 2019, neuf émissions radiophoniques étaient réalisées sur les radios locales portant sur la clarification notionnelle des actes de corruption et des faits assimilés.

Produit 3.3 : Des articles d'investigation sur les faits de corruption sont produits et publiés : cette activité n'a pas encore démarré en raison des mesures restrictives liées à la pandémie liée au coronavirus qui ont empêché la tenue de la formation des journalistes en investigation, préalable à la mise en place de l'appui.

Produit 3.4 : Des cas de corruption documentés et dénoncés par les OSC : en 2019, environ six affaires de corruption dont ALCRER a été saisie ont été documentées et dénoncées aux autorités administratives et judiciaires :

1. **Saisine de la Cour suprême sur la non déclaration de patrimoine de certaines personnalités** : ALCRER a fait le constat que les personnalités assujetties à ce dispositif déclarent leurs revenus en violation des délais qui leur sont impartis. Certaines d'entre elles choisissent de ne pas déclarer leurs biens et ne sont cependant pas inquiétées. Sur la base de différents rapports de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC) qui récapitule les personnes qui ont déclaré ou non leurs biens, ALCRER a saisi, le 16 juillet 2019, le Président de la Cour suprême (à l'attention du Président de la Chambre des comptes) aux fins de la mise en œuvre des mesures de poursuite et de sanction prévues à l'article 4 de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption. Cette disposition permet à la Chambre des comptes de punir le refus de déclaration d'une amende dont le montant est égal à six mois de rémunération perçue ou à recevoir dans la fonction occupée. Aucune réponse n'a été enregistrée à ce jour de la part de la Cour suprême. Le courrier adressé à la Cour suprême est en annexe n°3.
2. **Saisine de la CRIET sur la non déclaration de certaines personnalités** : parallèlement à la démarche engagée devant la Cour suprême, ALCRER a également saisi la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) aux fins d'enclencher des procédures de poursuite à l'encontre notamment de huit (08) députés de la 7<sup>e</sup> législature qui n'ont pas déclaré leur patrimoine depuis leur prise de fonction en mai 2015 jusqu'au 4 avril 2019, année de la fin de leur mandat. De même, les cas de nombreux maires, préfets et cadres de l'administration publique ont été cités à la CRIET sur la base du rapport de l'ANLC sur la situation des déclarations de patrimoine au niveau des institutions publié le 4 avril 2019. Cette saisine s'est fondée sur les dispositions du nouveau code pénal de 2018 qui, en son article 366, considère « comme tentative d'enrichissement illicite, le défaut de déclaration de leurs biens par le président de la République, les membres du gouvernement, trois (03) mois au plus tard après leur entrée en fonction ou après la cessation de celles-ci ». Or ni le Président de la République ni les Ministres n'avaient déclaré leurs biens dans ce délai. La CRIET n'a pas officiellement répondu mais lors d'une entrevue avec le procureur spécial près la Cour, ce dernier nous a demandé d'être patients. Le Courrier par lequel la CRIET a été saisie est en annexe n°4

3. ***Affaire non reversement des cotisations sociales des agents de la CENA à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)*** : en septembre 2019, ALCRER a été saisie par une partie du personnel de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Ces agents, en poste depuis juillet 2014, se plaignent de ce que « *le versement effectif des cotisations sociales à la CNSS n'avait jamais été fait jusqu'en avril 2016. Alors que sur les fiches occasionnelles de paie reçues, il y a une ligne qui stipule bien qu'une défalcation est faite sur le salaire pour le compte des cotisations CNSS* ». Cette situation aurait été justifiée, selon leurs déclarations, par le fait que « *le personnel technique (directeurs, directeurs adjoints, chefs service, secrétaires, etc.) hormis les ACE n'a pas de contrat formel conformément au code du travail* » et que pour cette raison « *il n'y avait pas obligation de verser ce montant prélevé sur leurs salaires à la CNSS* ». Le 2 octobre 2019, ALCRER a demandé une audience au Président de la CENA pour avoir sa version des faits. Le 11 octobre, le Président de la CENA, entouré des autres membres de la Commission et des responsables financiers, a reçu ALCRER. A l'issue d'une discussion houleuse sur la légitimité d'ALCRER à s'impliquer dans un tel dossier, l'engagement a été pris par la CENA de corriger la situation. Parallèlement à la démarche vers la CENA, ALCRER a écrit à la CNSS, le 2 octobre 2019, pour savoir si les prélèvements querellés ont été effectifs et s'ils ont été versés conformément aux textes en vigueur. En réponse, la CNSS nous a fait le point de la situation effectivement débitrice du compte de la CENA – environ 1,7 million de francs CFA – et présenté la liste des agents concernés par le non reversement. Elle nous a également fait savoir qu'elle a donné 15 jours à la CENA pour régulariser sa situation. Ce délai n'a pas été respecté mais un processus est en cours pour la régularisation. La plainte et les courriers échangés dans le cadre de ce dossier sont en annexe n°5.
4. ***Affaire de détournement à l'Ecole de formation des personnels d'encadrement de l'éducation nationale (EFPEEN) de Porto-Novo*** : en mars 2020, l'ONG ALCRER a été saisie d'une plainte écrite anonyme portant sur des faits concordants relatifs à la gouvernance de l'EFPEEN. Après avoir étudié la lettre et écouté d'autres travailleurs de l'Ecole qui ont tous requis l'anonymat par peur des représailles de leur hiérarchie, nous avons établi les faits suivants :
- Prélèvement systématique de 50% pratiqué à la source par l'Agent comptable sur les frais de mission des agents alors que ces derniers signent pour le montant décaissé ;
  - Prélèvement systématique de 15% sur les frais de carburant pour les missions ;
  - Prélèvement systématique de « souscriptions dites volontaires » en vue d'« une caisse de solidarité » destinée à « offrir des coffrets au directeur à l'occasion des fêtes de Tabaski et de Ramadan » ;
  - Utilisation d'« agents fictifs » ou de « retraités » pour assurer des missions pendant que les agents salariés de l'Ecole sont disponibles : le cas de Monsieur Paul Abitan, agent à la retraite, est souvent évoqué ; ce dernier aurait bénéficié des « fameux prélèvements systématiques à la source » pour aller se faire soigner en France en 2019.

Ces faits se seraient produits sur initiative ou avec la bénédiction de Monsieur Wahidi Bello, directeur de ladite Ecole. Estimant que les faits dénoncés seraient constitutifs de détournement, de rançonnement et d'extorsion sur des agents publics et porteraient atteinte aux dispositions du Code pénal (2018), de la loi portant lutte contre la corruption (2011), l'ONG ALCRER a saisi, le 1<sup>er</sup> avril 2020, le Ministre des enseignements maternel et primaire et son homologue de

l'économie et des finances avec ampliation à la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) et à la Brigade économique et financière (BEF). Ces autorités ont été saisies aux fins d'actionner les mécanismes officiels d'inspection et, éventuellement, de poursuite. Le 8 avril 2020, le Ministre des finances a répondu à ALCRER pour l'informer qu'il a saisi la BEF aux fins d'enquêter sur le dossier. L'instruction de l'affaire a démarré puisque le Directeur exécutif de l'ONG ALCRER a été écouté par la BEF le 5 mai 2020. La plainte et les courriers échangés dans le cadre de ce dossier sont en annexe n°6.

Deux autres affaires ont été dénoncées au mois de mars à ALCRER qui a engagé des vérifications avant leur dénonciation aux autorités compétentes :

5. *Affaire de malversations à l'hôpital de zone de Lokossa* étayée par le rapport accablant de l'inspection générale des finances : une démarche conjointe avec Social Watch Bénin qui a également reçu le même dossier est en cours pour investiguer sur l'affaire. La descente d'une équipe conjointe sur le terrain est prévue pour mi-juin.
6. *Affaire de malversation au collège d'enseignement général (CEG) de Toucountouna* : l'entretien avec les différents mis en cause est en cours de préparation.

#### **Effet 4 - « La visibilité de l'action et la performance des interventions sont assurées »**

Produit 4.1 : Le suivi et la performance du projet sont mesurés : les activités prévues dans ce cadre sont planifiées pour la fin du projet.

Produit 4.2 : La visibilité du projet est assurée : à cet effet, plusieurs activités ont été menées notamment 5 couvertures médiatiques à la télévision, cinq couvertures médiatiques et insertions dans la presse écrite, la réalisation de banderoles, de Roll up, de fond de scène, etc.

Pendant la période de référence, dix activités ont été planifiées et réalisées ainsi qu'il suit :

##### **- 1.1 – Réaliser une étude sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption**

Dans le cadre de cette activité, deux consultants ont été recrutés auxquels s'est ajouté le spécialiste des questions de gouvernance d'ALCRER pour élaborer l'étude : le diagnostic a mis en exergue les insuffisances intrinsèques du cadre légal, les incohérences et contradictions entre les divers textes puis des recommandations ont été faites sur les forces à entretenir, les points d'amélioration ainsi que le dispositif de gestion de la réforme.

Après l'étude, 35 OSC ont été conviées, le 3 septembre 2019 à Cotonou, pour se prononcer sur son contenu et les propositions faites par les experts. Les représentants d'OSC ont émis leurs suggestions qui sont exploitées par l'équipe de gestion du projet en vue de réaliser un document de position commune de la société civile à transmettre aux autorités compétentes (Ministère de la justice et Parlement) lors d'un atelier de plaidoyer. Le compte-rendu de l'activité en annexe n°1.

##### **- 1.2 – Organiser des concertations pour l'élaboration d'un document de position de la société civile sur les forces et faiblesses de l'arsenal juridique de lutte contre la corruption**

L'atelier de validation de l'étude sur les forces et faiblesses du cadre juridique de lutte contre la corruption, organisé le 3 septembre, a permis d'arrêter les grandes lignes du document de position sur les points d'amélioration de la loi portant lutte contre la corruption. Sur la base des grandes orientations, l'équipe de gestion a fait une proposition de contenu qui a été soumise aux

organisations ayant participé à la rencontre du 3 septembre. Après la collecte des observations des uns et des autres puis leur traitement, l'équipe de gestion a finalisé le document de position. En novembre 2019, le document de position de la société civile sur les points d'amélioration de la loi portant lutte contre la corruption a été édité en 100 exemplaires.

Le 22 novembre 2019 a eu lieu au Bénin Royal Hôtel de Cotonou, l'atelier de plaidoyer à l'attention des autorités du parlement et du ministère de la justice. Cette rencontre a connu la présence du Ministre de la justice et du représentant du président de l'Assemblée nationale, président du Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC). Lors de la rencontre, les conclusions de l'étude ont été officiellement présentées et les OSC ont lu une déclaration appelant à une relecture courageuse et profonde de la loi portant lutte contre la corruption. Les documents de position ont été distribués aux autorités du Ministère de la justice, de l'Assemblée Nationale, aux organisations de la société civile, à la presse et aux institutions étatiques (ANLC), etc. Le document de position est en annexe n°10.

### - **2.1 : Mobiliser 35 OSC pour la mise en œuvre du projet**

En prélude à l'atelier de mobilisation des OSC, l'équipe de gestion a effectué une tournée d'information auprès de plusieurs organisations. Le résultat de cette tournée a été la mobilisation effective de 35 OSC à l'atelier organisé le mardi 9 juillet 2019 au siège de l'ONG ALCRER à Cotonou. Au cours de la rencontre, la problématique de la lutte contre la corruption par la société civile a été partagée ainsi que les grandes lignes du projet et la responsabilité de chaque acteur. En effet, il a été exposé le contexte, les objectifs, les résultats, les activités, les partenaires, les groupes cibles, la stratégie d'intervention de l'action. De même, le contenu et l'opérationnalisation de la collaboration sur certaines activités ont été également présentés. Cette séance a permis de retenir la clé de répartition des 180 OSC qui, outre les 35 OSC au niveau national, seront impactées par les activités du projet dans les neuf communes cibles. Le compte-rendu de l'activité est en annexe n°7.

### - **2.2 : Former les représentants de 35 OSC sur la lutte contre la corruption**

Du 4 au 6 septembre à Bohicon, 35 représentants de la société civile et des médias ont été formés sur quatre modules portant sur le cadre juridique de lutte contre la corruption ; les grands scandales financiers au Bénin ; les manifestations de la corruption et les mécanismes de détection et de dénonciation de la corruption. Ces modules ont été respectivement animés par un ancien magistrat, un ancien éminent membre du secrétariat du gouvernement, un docteur en sociologie et un expert en gouvernance. Dans une approche participative, ces derniers ont exposé des connaissances théoriques et fait faire des exercices pratiques sur les contenus développés. A la fin de la présentation des modules et des exercices pratiques, les participants ont répondu à 28 questions réparties en 5 grandes rubriques (les 4 modules de formation et la logistique) avec une échelle à 4 colonnes d'appréciation. Globalement, les échelles ont reçu : « Mauvais » : 1,03%, « Passable » : 4,62%, « Bon » : 44,87%, « Excellent » : 49,49%.

Pour le Module « Cadre juridique de la lutte contre la corruption », c'est l'échelle « Bon » qui est en tête avec 48,67%. Pour le Module « Grands scandales financiers au Bénin », c'est l'échelle « Excellent » qui est en tête avec 58,67%. Pour le Module « Manifestations de la corruption », c'est l'échelle « Bon » qui est en tête avec 56,00%. Pour le Module « Détection et dénonciation », c'est l'échelle « Excellent » qui est en tête avec 49,33%. Pour la logistique, c'est l'échelle « Bon » qui est en tête avec 38,89%. Le compte-rendu de l'activité est en annexe n°2.

### - **2.3 : Réaliser et éditer un Manuel sur les mécanismes de détection et de dénonciation des actes de corruption à l'usage des OSC**

Le manuel sur la corruption à l'usage des OSC a été réalisé et édité en 1 000 exemplaires. Dans un langage accessible au sens commun, le document expose notamment les éléments

caractéristiques des infractions de corruption et les subtilités de la législation anti-corruption. Le Manuel comporte dix parties : les définitions les plus usitées de la corruption, leurs caractéristiques et faiblesses intrinsèques ; les caractéristiques des actes de corruption et des infractions assimilées (détournement, trafic d'influence, l'enrichissement illicite, le délit d'initié, l'abus de fonction, le blanchiment d'argent, etc. ; les autres termes courants liés à la corruption ; les textes régissant la lutte contre la corruption ; les moyens de détection de la corruption ; les moyens de dénonciation de la corruption par les OSC ; un quizz pour mieux maîtriser les éléments constitutifs de la corruption et autres ; une série de cas pratiques ainsi que les réponses non seulement au quizz et aux cas pratiques Il a notamment servi à animer les causeries-débats sur la corruption organisées dans neuf communes. Le document du manuel est annexé au présent rapport. Cet ouvrage de référence pour les OSC a servi de base de discussions aux causeries-débats organisées dans neuf communes. Un exemplaire du manuel est en annexe au présent rapport (annexe n°11).

- **2.4 : Organiser, sous forme de causeries-débats, des séances de restitutions des acquis des formations au profit des OSC locales des communes cibles**

Neuf causeries-débats avec les OSC locales ont été organisées dans les communes à l'intention de 166 représentants d'OSC provenant de 46 communes du Bénin contre prévues au départ. Les causeries ont consisté à (i) exposer le contenu du manuel de formation continue ; (ii) échanger sur l'ampleur, les formes, les causes de la corruption dans les communes ainsi que les actions que les OSC peuvent mettre en œuvre pour contenir ce phénomène qui a de lourdes conséquences pour le développement national. En effet, lors des échanges, les participants ont fait l'état des lieux des manifestations de la corruption dans les communes ainsi que des causes de la corruption et des actions à engager par la société civile. Au titre des manifestations courantes de la corruption citées au niveau local, on peut retenir : renchérissement indu des frais de l'état civil ou trafic dans les actes, népotisme, trafic de notes dans les écoles ; détournement des deniers publics ; favoritisme dans les marchés publics ; détournement des médicaments dans les centres de santé ; rançonnements sur les axes routiers, dans les administrations, etc. Au titre des causes de la corruption citées au niveau local, les participants ont retenu : manque de vertu et d'éthique ; ignorance des textes ; impunité ; manque de contrôle ; pauvreté et faiblesse des salaires ; manque de personnel qualifié. Concernant les actions à engager par les OSC, les participants ont cité : informer/sensibiliser sur la corruption ; assurer la veille sur la gestion des deniers publics ; dénoncer les faits de corruption ; promouvoir la célébration des modèles d'intégrité.

Grâce à cette rencontre, une chaîne d'acteurs capables et disposés à contribuer à la détection et à la dénonciation de la corruption a été mise en place : un forum de discussions par WhatsApp a été créé pour servir d'interface entre les acteurs et le Projet. Il faut mentionner que les causeries ont été retransmises en différé sur neuf chaînes de radios locales. Le compte-rendu de l'activité est en annexe n°8

- **2.5 : Appuyer la publication d'articles de presse sur les cas de corruption et infractions connexes**

Cette activité prévue pour la fin de l'année 2019 n'a toujours pas encore démarré. Social Watch Bénin conduisant une initiative similaire dans le cadre du programme PALIRED, l'UE a souhaité une synergie avec ce programme qui doit d'abord former les journalistes avant que l'appui soit mis en place. Les relations avec les responsables de PALIRED ont permis d'élaborer les termes de référence de la formation mais en raison de l'avènement de la pandémie liée au covid-19, la tenue de la formation est renvoyée au mois de mai, le temps que les mesures

de réduction de la mobilité et de distanciation sociale édictées par le gouvernement soient levées.

- **3.1 : Organiser des émissions radiophoniques d'éducation préventive sur le phénomène de la corruption**

A fin mars 2020, l'organisation des émissions proprement dites n'a pas encore démarré. Cependant, plusieurs tâches préalables ont été accomplies : notamment, le guide méthodologique d'animation des émissions a été élaboré et édité mais en raison de l'avènement de la pandémie liée au covid-19, la tenue de la formation des CPC sur le contenu du guide est renvoyée sine die, le temps que les mesures de réduction de la mobilité et de distanciation sociale édictées par le gouvernement soient levées.

- **3.2 : Organiser des discussions périodiques entre OSC partenaires sur les cas de corruption en vue de leur dénonciation**

L'organisation de discussions périodiques entre OSC partenaires sur les cas de corruption en vue de leur dénonciation : cette activité n'a pas encore démarré en raison de l'avènement de la pandémie liée au covid-19 pour laquelle des mesures de réduction de la mobilité et de distanciation sociale ont été édictées par le gouvernement.

- **4.1 : Assurer la communication sur les actions du projet**

Au titre de la mise en œuvre des activités de visibilité du projet, un contrat a été signé avec une boîte de communication capable de rendre des prestations avec professionnelles. Le contrat comporte trois lots : la visibilité du projet ; la réalisation d'une émission par mois sur 9 radios locales sur 12 mois et la retransmission de la causerie-débats sur neuf radios locales dans neuf communes.

Concernant la visibilité du projet, il a été réalisé :

- quatre couvertures médiatiques à la télévision nationale (ORTB), soit 67% de la cible atteinte
- cinq couvertures médiatiques/insertions d'articles sur le projet dans la presse écrite (Le Matinal, Fraternité, L'événement précis), soit 83% de la cible atteinte
- un publi-reportage à la télévision (Canal3) sur le contenu du projet
- Roll up (1), fond de scène (1), banderoles systématiques (3) pour annoncer les activités et assurer la visibilité de l'action pendant lesdites activités

Quant aux émissions sur 12 thématiques de la corruption sur les antennes des radios locales, aucune n'a encore été réalisée en raison des mesures restrictives liées à la pandémie du coronavirus ayant empêché la formation des membres des cellules de participation citoyenne appelées à produire lesdites émissions.

Enfin, la retransmission des causeries-débats sur le contenu du Manuel 'Mieux maîtriser la corruption pour mieux la combattre' édité à l'usage des OSC et le phénomène de la corruption dans les communes a été effective sur neuf radios locales.



***D- Projet de Renforcement des capacités des femmes à déclencher les mécanismes de répression du harcèlement sexuel au Bénin***

- 1) Organisation de quatre (04) sessions d'information d'un (01) jour chacune au profit de cent (100) femmes et filles des administrations de Cotonou et de l'Université d'Abomey Calavi, sur les manifestations, la constitution de preuve et la dénonciation des cas de harcèlement sexuel ;
- 2) Réalisation et édition de cent cinquante (150) plaquettes et deux cent (200) affiches d'information sur les mécanismes de déclenchement de la répression du harcèlement sexuel ;
- 3) Réalisation d'une étude de référence sur l'ampleur du phénomène du harcèlement sexuel à Cotonou et à Abomey-Calavi ;
- 4) Organisation de quatre émissions radiophoniques sur le phénomène du harcèlement sexuel ;
- 5) Mise en place et opérationnalisation d'une clinique juridique et psychologique au profit des femmes et filles victimes du harcèlement sexuel.

Les activités prévues ont-elles toutes été achevées?

Oui.

Les activités prévues ont-elles toutes été achevées à temps?

Non.

Toutes les activités prévues ont été achevées à temps en ce qui concerne l'échéance du 28 février (date de la fin du projet). Cependant, l'achèvement de l'activité N°3 a mis un peu de temps que prévu dans le calendrier d'exécution du projet.

Avez-vous éprouvé des difficultés importantes pour la mise en œuvre des activités du projet?

Oui.

La seule difficulté éprouvée est due à l'obtention du visa statistique du Conseil National de la Statistique (CNS) qui est devenue une exigence dont on n'avait pas connaissance. En effet, pour réaliser des études à caractère statistique dont l'aire géographique couvre au moins une commune au Bénin, ce passeport est désormais capital et exige le versement d'un montant de 500.00 FCFA. Non seulement, l'obtention de ce sésame est onéreuse, la procédure doit durer plus d'un mois. Au regard de ces contraintes qui n'avait pas été prises en compte dans la conception du projet et qui pourraient mettre en mal l'exécution correcte de l'action, nous avons mené des démarches à l'endroit du CNS pour négocier une procédure simplifiée et gracieuse. Suite à notre plaidoyer sur la base d'argumentaires convaincants, l'institution a accédé à notre requête du fait de l'intérêt de la thématique abordée par l'enquête, ce qui nous a permis d'évoluer dans la mise en œuvre correcte du projet.

- 1) Cent trois (103) femmes professionnelles et étudiantes connaissent les manifestations pratiques du harcèlement sexuel en milieu professionnel et universitaire, les stratégies opérationnelles de constitution de preuves et les mécanismes normatifs, institutionnels, et opérationnels de dénonciation des cas de harcèlement sexuel ;
- 2) Cent cinquante (150) plaquettes sur les mécanismes de déclenchement de la répression du harcèlement sexuel et deux cent (200) affiches (60cm\*40cm) de sensibilisation contre le harcèlement sexuel ont été réalisées et éditées ;
- 3) Quatre (04) émissions radiophoniques sont organisées et diffusées sur le phénomène du harcèlement sexuel ;
- 4) Une étude de référence sur l'ampleur du phénomène du harcèlement sexuel dans les administrations de Cotonou et à l'Université d'Abomey-Calavi est réalisée ;
- 5) Une clinique juridique et psychologique est fonctionnelle et offre des accompagnements aux femmes et filles victimes du harcèlement sexuel.

Est-ce que tous les résultats prévus de votre projet ont été atteints?

*Oui.*

### **III- AUTRES ACTIVITES EXECUTEES EN 2020**

#### **A- Activités de médiation et de conseils**

En raison de son engagement pour l'instauration de la bonne gouvernance et de la justice sociale, l'ONG ALCRER est perçue comme un bureau de gestion de plaintes et un centre d'écoute et d'aide juridique. L'ONG ALCRER assume, du mieux qu'elle peut, cette vocation depuis quelques années avec des résultats probants.

En 2020, l'ONG a enregistré officiellement une cinquantaine de plaintes portant, entre autres, sur des cas de :

- différends domaniaux
- dénonciations d'abus de toutes sortes
- malversations financières dans des structures étatiques
- licenciements abusifs
- affectations abusives
- détentions illégales
- plaintes contre les GSM
- etc.

Comme à l'habitude, les dossiers ont été instruits conformément aux principes de justice, de dialogue et de paix sociale. En général, le Directeur Exécutif de l'Association, Vihoutou Martin ASSOGBA s'est personnellement impliqué dans la gestion de ces affaires. Son leadership a, pour la plupart, permis d'avoir des solutions ou des compromis à la satisfaction de la majorité des protagonistes.

## B- Contribution aux débats intellectuels

En 2020, l'ONG ALCRER a participé à plusieurs rencontres où elle a apporté son éclairage et son expérience sur des sujets d'importance pour la gouvernance, l'enracinement de la démocratie, la promotion des droits de l'homme, etc. Il s'agit d'une centaine de séminaires ateliers, fora dont voici le point :

### POINT DE PARTICIPATION DE ALCRER AUX SEMINAIRES/ATELIERS EN 2020

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
1.	07.01.2020	Participation à la cérémonie d'installation des membres du Conseil d'Administration de l'ABeGIEF	Bénin Royal Hôtel à Cotonou
2.	09.01.2020	Session des membres de l'ARMP, la session sera entre autres consacrée à l'examen du projet de budget 2020, 1 <sup>ère</sup> session du conseil de régulation	ARMP à Cotonou
3.	09.01.2020	Participation à la cérémonie de lancement du projet gouvernance des activités génératrices de revenus en milieu carcéral de l'ONG PRISONNIER SANS FRONTIERE	Prison Civile de Cotonou
4.	14.01.2020	Participation à la revue trimestrielle et annuelle des performances au titre de la gestion 2019 et lancement de l'exécution du PTA, gestion 2020 du Ministère de l'Eau et des Mines	INFOSEC
5.	14.01.2020	Session des membres de l'ARMP	ARMP à Cotonou
6.	14.01.2020	Participation à la formation des pools thématiques (6 à 8) sur l'agenda 2030 et l'approche genre à	Hôtel l'Ombrelle du Requin à Bohicon
7.	15.01.2020	Participation à la cérémonie de remise de diplôme aux jeunes entrepreneurs agricoles formés au	Centre Bouge (9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> promotion) au centre CEDeC à Sékou
8.	16.01.2020	Participation à l'atelier de validation du guide et des lignes directrices pour l'appel à projets de partenariat public-privé au niveau communal qu'organise la GIZ	INFOSEC
9.	21.01.2020	Participation à l'atelier de consultation des parties prenantes du Projet l'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)	INFOSEC
10.	22.01.2020	Participation à l'atelier de validation du rapport thématique corruption et droits économiques sociaux et culturels au Bénin qui aura lieu au siège de Changement social sis à Womey YENANDJRO à 200 m de l'Eglise St Luc	Changement social

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
11.	24.01.2020	Participation à une conférence-débat sur le thème : « l'éducation pour les personnes, la planète, la prospérité et la paix » dans la salle de conférence de la Chaire UNESCO à l'UAC	Chaire UNESCO
12.	29.01.2020	Participation à la revue au 31 décembre 2019 du PTA et validation des outils de gestion 2020 organisé le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	ISBA/FSS à Cotonou
13.	29.01.2020	Participation à la conférence sur « l'entrepreneuriat vert : une solution durable au chômage des jeunes au Bénin organisé par le ROLCC à la Maison de la Société Civile dans le cadre de l'initiative « GREEN EMPLOYS FRIDAY »	Maison de la Société Civile
14.	31.01.2020	Participation à la dixième revue des finances publiques édition 2019 du Ministère de l'Economie et des Finances à NOVOTEL, salle BAOBAB à Cotonou	NOVOTEL, salle BAOBAB à Cotonou
15.	04.02.2020	Participation au colloque sur le thème « <b>Avenir de la transculturalité au regard des valeurs écossaises : la spécialité africaine</b> » organisé par le Grand Collège des Rites Ecossais à Azalaï Hôtel de la Plage à Cotonou	Azalaï Hôtel de la Plage à Cotonou
16.	04.02.2020	Participation à la rencontre de prise de contact et d'information avec la mission de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) à l'Hôtel Novotel de Cotonou	Hôtel Novotel de Cotonou
17.	06.02.2020	Session des membres de l'ARMP, réunion du CD	ARMP à Cotonou
18.	07.02.2020	Session des membres de l'ARMP, 2 <sup>ème</sup> session CR	ARMP à Cotonou
19.	10.02.2020	Participation à la cérémonie officielle de lancement de la 6 <sup>ème</sup> édition du Programme de Leadership au Sahel (PLS) dans la salle polyvalente de la conférence Chaire UNESCO	Chaire UNESCO
20.	10.02.2020	Participation à l'élaboration du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), gestion 2021 à la salle 511 de la Direction Générale des Affaires Economiques	Direction Générale des Affaires Economiques
21.	11.02.2020	Participation à la séance d'informations et d'échanges avec les parties prenantes au processus électoral au Chant d'Oiseau à Cotonou	Chant d'Oiseau à Cotonou
22.	11.02.2020	Participation à la réunion du groupe de travail décentralisation et décentration, aménagement du territoire au MDGL	MDGL
23.	13.02.2020	Participation à l'atelier d'analyse de l'impact de ces lois sur la gouvernance politique, économique et sociale du Bénin » organisé par SOS CIVISME au chant d'oiseau avec le soutien de OSIWA	Chant d'Oiseau à Cotonou

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
24.	19.02.2020	Participation à la Première session ordinaire du comité de gestion du Programme OMIDELTA « CAA-Acteurs Etatiques » exercice 2020 à l'INFOSEC	INFOSEC
25.	19.02.2020	Participation à une séance de causerie-débat sur l'exécution du budget au second semestre 2019 du Ministère de l'Eau et des Mines à la salle de conférence du MEM à Cotonou.	Ministère de l'Eau et des Mines
26.	20.02.2020	Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur du commerce général sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou	Ministère du commerce
27.	21.02.2020	Participation à la conférence de la Chaire UNESCO sur le thème « langue : vecteur ou moteur du développement en Afrique » animée par M. ADJIBODOU Aristide à la Chaire UNESCO	Chaire UNESCO
28.	26.02.2020	Session des membres de l'ARMP, 3 <sup>ème</sup> session CR	ARMP à Cotonou
29.	26.02.2020	Participation à première séance du Comité de Pilotage du Volet Gouvernance du Programme OmiDelta (VGO) Fonds ANE dans la salle de conférence de EAA, PNE à Cotonou.	PNE-BENIN
30.	26.02.2020	Participation à l'atelier de consultation nationale sur l'élaboration de la Vision Post-2020 de la CEDEAO à l'Hôtel la Résidence des Elus sis voie IITA rue Complexe Scolaire CAMARA LAYE à Calavi	Hôtel la Résidence des Elus sis voie IITA rue Complexe Scolaire CAMARA LAYE à Calavi
31.	26.02.2020	Participation à la cérémonie de lancement du livre Terre rase, Terre d'Afrique de Madame Thérèse ZOSSOU ESSEME à l'Institut Français de Cotonou	Institut Français de Cotonou
32.	29.02.2020	Participation au colloque international qu'organise la Conférence Episcopale du Bénin sous le thème « La conférence des forces vives de la Nation trente (30) ans après » au Palais des Congrès (à la Salle Bleue) à Cotonou	Palais des Congrès (à la Salle Bleue) à Cotonou
33.	10.03.2020	Participation à la séance d'échanges des OSC avec la Commission de l'UEMOA relative à l'étude sur l'évaluation du dispositif des politiques et des performances en matière de convergence dans l'UEMOA dans la salle 303 de la CSIR	Salle 303 de la CSIR

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
34.	11.03.2020	Session des membres de l'ARMP, réunion conjointe du CD et du CRD	ARMP à Cotonou
35.	13.03.2020	Session des membres de l'ARMP, 4 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
36.	13.03.2020	Participation à la soixantième anniversaire de l'Inspection Générale des Finances dans l'enceinte du Ministère de l'Economie des Finances	Ministère de l'Economie des Finances
37.	18.03.2020	Participation à la dix-huitième session ordinaire du Conseil d'Administration du MCA-Bénin II à la salle MADIBA de l'hôtel GOLDEN TULIP de Cotonou	Hôtel GOLDEN TULIP
38.	18.03.2020	Participation à l'atelier de validation du rapport présimètre élaboré par la plateforme électorale des OSC à l'INFOSEC de Cotonou	INFOSEC
39.	19.03.2020	Session des membres de l'ARMP, session réunion du CD	ARMP à Cotonou
40.	23.03.2020	Session des membres de la Commission Chargée de l'Ajustement des Prix des Produits Pétroliers dans le bureau du Directeur Général du Commerce sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère de l'Industrie et du Commerce	Ministère de l'Industrie et du Commerce
41.	25.03.2020	Participation à la séance de travail du groupe sectoriel « Réforme administrative institutionnelle, fonction publique et lutte contre la corruption »	Salle de conférence sise au 7 <sup>ème</sup> étage de la tour administrative B
42.	03.04.2020	Session des membres de l'ARMP, session réunion du CR	ARMP à Cotonou
43.	16.04.2020	Participation à l'atelier de formation des membres du comité de plaidoyer pour l'opérationnalisation de la Cour des Comptes qu'organise Social Watch à travers le programme PALIRED	Hôtel Golden Tulip à Cotonou
44.	17.04.2020	Session des membres de l'ARMP, session réunion du CD	ARMP à Cotonou
45.	23.04.2020	Session des membres de la Commission Chargée de l'Ajustement des Prix des Produits Pétroliers dans la salle de conférence du Commerce sise au 2 <sup>ème</sup> étage du Ministère de l'Industrie et du Commerce	Ministère de l'Industrie et du Commerce
46.	24.04.2020	Session des membres de l'ARMP, session réunion du CD	ARMP à Cotonou
47.	29.04.2020	Session des membres de l'ARMP, session réunion du CD	ARMP à Cotonou
48.	30.04.2020	Session des membres de l'ARMP, 6 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou

<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Titre de l'activité</b>	<b>Lieu de déroulement</b>
49.	08.05.2020	Participation à la formation du comité de pilotage sur l'appropriation des lois électorales au profit des membres du Comité de pilotage et Validation du Code de communication de la Plateforme Electorale des OSC à Majestic GBEGAMEY	Majestic GBEGAMEY
50.	19.05.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CD	ARMP à Cotonou
51.	22.05.2020	Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur du commerce général sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou	Ministère du commerce à Cotonou
52.	25.05.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CD	ARMP à Cotonou
53.	26.05.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
54.	28.05.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CD	ARMP à Cotonou
55.	09.06.2020	Réunion d'étude et d'amendement de l'avant-projet de loi sur les associations organisée par le Centre de Promotion de la Société Civile dans la salle de conférence du 8 <sup>ème</sup> étage du Ministère de la Justice et de la Législation, bâtiment B des tours administratives à Cotonou	Ministère de la Justice et de la Législation
56.	09.06.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CD	ARMP à Cotonou
57.	10.06.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
58.	16.06.2020	Participation au dialogue national sur les projets FAR-PAGIPG à l'Hôtel Golden Tulip le Diplomate à Cotonou	
59.	16.06.2020	Participation à la cérémonie de lancement du recueil des dossiers d'enquête produits dans le cadre du projet « Pour des Médias professionnels au Bénin phase II » à la Maison des Médias	Maison des Médias
60.	18.06.2020	Participation à la dix-neuvième session ordinaire du Conseil d'Administration du MCA-BENIN II	Hôtel NOVOTEL de Cotonou
61.	19.06.2020	Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur général du commerce sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou	Ministère du commerce à Cotonou
62.	23.06.2020	Participation à l'atelier de formation sur le thème « COVID et Paix; comment préserver les relations humaines, éviter la stigmatisation des personnes infectées, du personnel soignants	Hôtel Le Miracle, Bohicon



N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
		ect ... » organisé par la Coalition Nationale pour la Paix à l'Hôtel Le Miracle	
63.	23.06.2020	Participation au dialogue ministériel de haut niveau sur les projets FAR-PAGIPG à l'Hôtel Golden Tulip le Diplomate à Cotonou	Tulip le Diplomate
64.	24.06.2020	Participation à l'atelier de remplissage et de validation de la matrice des goulots et mesures accélératrices des ODD dans le cadre de l'élaboration du cadre Décennal d'Actions pour l'accélération des ODD (CDA-ODD) qu'organise le Ministère du Plan à l'INFOSEC	INFOSEC
65.	24.06.2020	Participation à l'atelier de validation du rapport d'évaluation des examens de Licence et Master qu'organise le MES à l'Amphithéâtre SADELER de l'ISBA	Amphithéâtre SADELER de l'ISBA
66.	16.07.2020	Participation à l'atelier de concertation entre des acteurs de la société civile et les ministères membres de la Commission Nationale Chargée des réfugiés qu'organise Amnesty International Bénin à l'INFOSEC de Cotonou	INFOSEC
67.	16.07.2020	Participation à l'atelier de formation à l'intention des responsables d'OSC, membres de pools thématiques sur le thème : <i>“Formation sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique”</i> dans la salle de conférence de la Maison de la Société Civile à Cotonou	Maison de la Société Civile à Cotonou
68.	23.07.2020	Session des membres de l'ARMP, 10 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
69.	23.07.2020	10H00: Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur général du commerce sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou.	Ministère du commerce à Cotonou
70.	24.07.2020	Participation à la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation au profit des jeunes de 18 à 24 ans sur la formulation des recours devant les instances de protection des droits humains. Cet atelier est organisé par Amnesty International Bénin	CODIAM à Cotonou.
71.	27.07.2020	Participation à l'atelier d'évaluation des élections communales du 17 Mai 2020 organisé la CENA	Royal Space Hôtel, Quartier Guêma 3 <sup>ème</sup> arrondissement de Parakou
72.	30.07.2020	Participation au dîner de Gala/Emission-débat « Grande Nuit de l'Indépendance » Spécial 60 ans, et à la cérémonie de distinction et de remise des Trophées « CAURI NATIONAL »	Azalai Hôtel de la Plage à Cotonou

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
		d'Honneur, d'Excellence et du Mérite organisé par l'Institut Manus – Fran.C.E	
73.	03.08.2020	Participation à la formation des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) sur les thématiques et méthodes d'investigation en matière de lutte contre la corruption conjointement organisée le PALIREC et le PAJ à	INFOSEC à Cotonou.
74.	11.08.2020	Participation à l'Atelier de plaidoyer pour la consommation des crédits FADEC dans les communes qu'organise le PDDC/GIZ	Hôtel Golden Tulip à Cotonou.
75.	11.08.2020	Participation au séminaire Parlement-OSC sur le Gouvernement Ouvert	Bénin Royal Hôtel Cotonou
76.	14.08.2020	Participation à la séance d'échange avec les acteurs sur le suivi des recommandations de la revue sectorielle de juin 2019 du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale à Bénin Royal Hôtel à Cotonou	Bénin Royal Hôtel Cotonou
77.	14.08.2020	Session des membres de l'ARMP, 11 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
78.	19.08.2020	Participation à la cérémonie de lancement du rapport annuel sur l'état du dialogue social au titre de l'année 2019 à Bénin Beach Hôtel	Bénin Beach Hôtel
79.	20.08.2020	Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur général du commerce sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou.	Ministère du commerce à Cotonou
80.	04.09.2020	Participation à l'atelier de réflexion sur la contribution de la société civile dans le cadre de la présidentielle 2021 qu'organise GERDDES-Afrique à Azalaï Hôtel de la plage à Cotonou.	Azalaï Hôtel de la plage à Cotonou
81.	04.09.2020	Session des membres de l'ARMP, 12 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
82.	17.09.2020	Participation à la 20 <sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration du MCA-BENIN II	MCA-BENIN II
83.	17.09.2020	Participation à l'atelier de lancement des activités du COS-LEPI sur le thème : « Actualisation du FEN 2020-2021 : Dispositions particulières et appropriation des documents techniques » qui aura lieu à l'Hôtel PRINCESSE de Bohicon.	Hôtel PRINCESSE de Bohicon.
84.	24.09.2020	Participation à l'atelier national de validation de la Stratégie Nationale de l'Identification des Personnes au Bénin (DSNIP 2020-2025) à Royal Hôtel Bénin	Royal Hôtel Bénin
85.	24.09.2020	Participation aux travaux de la journée d'éducation civique sur le thème : « l'engagement citoyen au service du développement local »	Mairie de Cotonou.

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
		organisés la Mairie de Cotonou en partenariat avec l'INFOSEC à la salle de conférence de la Mairie de Cotonou.	
86.	24.09.2020	Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur général du commerce sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou.	Ministère du commerce à Cotonou
87.	25.09.2020	Session des membres de l'ARMP, 13 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
88.	28.09.2020	Participation à l'atelier de cadrage de l'élaboration de la Stratégie de formation des acteurs de la décentralisation qu'organise MDGL à KTA Hôtel à Cotonou	KTA Hôtel
89.	29.09.2020	Participation à l'atelier d'échanger sur les opportunités et insuffisances que présente la loi sur le partenariat public privé en lien avec l'employabilité des jeunes qu'organise la COSI Bénin à la Bourse du Travail à Cotonou	Bourse du Travail à Cotonou
90.	01.10.2020	Participation aux travaux de l'atelier de lancement officiel du projet « Paix & COVID-19 » de la Coalition départementale pour la paix à la salle de conférence de la Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou
91.	02.10.2020	Participation à la séance d'information et d'échanges sur les modalités de parrainage des candidats à l'élection présidentielle et du financement des partis politiques sous la tente de la CENA à de Cotonou	CENA
92.	06.10.2020	Participation à la séance d'information/de travail sur le projet SWEDD qu'organise le Ministère du Plan et du Développement à travers la Direction Générale de l'Observatoire du Changement Social (OCS) à Golden Tulipe Hôtel à Cotonou	Golden Tulipe Hôtel
93.	09.10.2020	Participation à la cérémonie de lancement du programme « Suivi Scolaire et orientation professionnelles inclusive des écoliers (Programme SSOPIE) » organisée par l'ONG MUTUELLE AFRICA en collaboration avec l'ONG FRATERNITE PLUS à la salle de conférence de la Mairie d'Abomey-Calavi	Salle de conférence de la Mairie d'Abomey-Calavi
94.	15.10.2020	Participation à la deuxième session ordinaire du comité de gestion du Programme Omidelta « CAA-Acteur Etatiques » exercice 2020 à Azalaï Hôtel de la Plage à Cotonou	Azalaï Hôtel de la Plage à Cotonou
95.	15.10.2020	Participation à l'atelier de plaidoyer au niveau des acteurs de la chaîne d'élaboration du PTA 2021	INFOSEC

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
		sur la nécessité de prendre en compte des actions prioritaires en faveur des enfants dans le cycle budgétaire qu'organise SWB et UNICEF à l'INFOSEC à Cotonou	
96.	20.10.2020	Participation aux travaux de la journée nationale des Organisations de la Société Civile au Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ) situé à proximité du palais de justice à Cotonou	Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ) situé à proximité du palais de justice à Cotonou
97.	21.10.2020	Participation à la cérémonie d'installation des membres du cadre de concertation de COS-LEPI au CODIAM	CODIAM
98.	22.10.2020	Participation à la séance de présentation du Programme Redevabilité phase 2 à Royal Hôtel d'Allada	Royal Hôtel d'Allada
99.	22.10.2020	Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur général du commerce sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou	Ministère du commerce à Cotonou
100	23.10.2020	Participation à la cérémonie officielle de la célébration du 75 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations-Unies qu'organise le Ministère des affaires étrangères au Centre Canal OLYMPIA à Cotonou	Centre Canal OLYMPIA à Cotonou
101	23.10.2020	Participation à la séance de concertation des membres du cadre de concertation de COS-LEPI avec les Présidents du CES et de COS-LEPI au CES à Cotonou.	CES à Cotonou
102	23.10.2020	Participation à l'atelier méthodologique pour l'élaboration de la politique et de la stratégie 2021-2025 du secteur minier du Ministère des Mines au CODIAM à Cotonou	CODIAM
103	30.10.2020	Participation à la réunion du Comité de Plaidoyer à l'occasion de la première année de la constitutionnalisation de la Cour des comptes au Bénin organisé par SWB dans le cadre du projet PALIRED	Golden Tulip Hôtel à Cotonou
104	02.11.2020	Participation à l'audience publique relative à l'étude du projet de Budget Général de l'Etat, gestion 2021 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo	Assemblée Nationale
105	03.11.2020	Participation à l'atelier national d'échange et d'analyse de la transparence et de la soutenabilité de la dette publique du Bénin organisé Social	Benin Royal Hôtel à Cotonou

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
		Watch Bénin en partenariat avec la Fondation Hans Seidel à Benin Royal Hôtel à Cotonou	
106	04.11.2020	Session des membres de l'ARMP, 14 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
107	05.11.2020	Participation à la visite des sites des travaux financés par le MCA-Bénin II par les Membres du CA de MCA-Bénin II	Cotonou et du Dispatching à Abomey-Calavi
108	05.11.2020	Participation à l'atelier relatif au débat d'orientation budgétaire avec la société civile à la salle de conférence de la Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou
109	11.11.2020	Participation à la retraite des Administrateurs MCA 2020 sur le thème « MCA-Bénin II à l'heure de la mise en œuvre des marchés de travaux » à l'Hôtel CASA DEL PAPA de OUIDAH	Hôtel CASA DEL PAPA de OUIDAH
110	12.11.2020	Participation à l'atelier de consultation sous-régionale sur la vision post 2020 de la CEDEAO en vue d'harmoniser les conclusions issues des consultations nationales des Etats de la zone du Golfe de Guinée à savoir le GHANA, le NIGERIA, le TOGO le BENIN et de discuter des opportunités à Bénin Royal Hôtel à Cotonou.	Bénin Royal Hôtel
111	12.11.2020	Participation à la cérémonie de lancement officiel de l'essai politique MEMOIRE DU CHAUDRON (Conquérir le pouvoir d'Etat) de Tiburce T. ADAGBE à CANAL Olympia à Cotonou.	CANAL Olympia à Cotonou
112	18.11.2020	Participation aux travaux de classement et de sélection des nouveaux bacheliers édition 2020 à ISBA organisés par le MERS	ISBA
113	19.11.2020	Participation à la cérémonie d'ouverture officielle de la formation des Magistrats sur les pratiques de corruption, notamment le blanchiment de capitaux et sa répression qu'organise SWB dans le cadre du projet PALIRED à Hôtel SUN CITY à Abomey	Hôtel SUN CITY à Abomey
114	19.11.2020	Participation aux travaux de classement et de sélection des nouveaux bacheliers édition 2020 à ISBA organisés par le MERS	ISBA
115	19.11.2020	Participation à la séance de concertation des membres du cadre de concertation de COS-LEPI avec les Présidents du CES et de COS-LEPI au CES à Cotonou.	CES à Cotonou
116	19.11.2020	Participation à la Restitution des travaux du groupe de travail-suivi citoyen des marchés publics mis en place par la GIZ dans la salle de réunion PDDC à Cotonou	PDDC

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
117	20.11.2020	Participation à l'atelier préparatoire de la validation de l'étude sur « l'évaluation du dispositif, des politiques et des performances en matière de convergence dans l'espace UEMOA » à la salle 303 au 3 <sup>ème</sup> étage du bâtiment DGI-DGAE-CSIR	DGI-DGAE-CSIR
118	23.11.2020	Participation à la session de la commission chargée de l'ajustement des prix des produits pétroliers dans le bureau du Directeur général du commerce sis au 3 <sup>ème</sup> étage du Ministère du commerce à Cotonou	Ministère du commerce à Cotonou
119	23.11.2020	Participation à l'atelier de validation de l'étude sur « l'évaluation du dispositif, des politiques et des performances en matière de convergence dans l'espace UEMOA » à la salle 109 au 1 <sup>er</sup> étage du bâtiment DGI-DGAE-CSIR	DGI-DGAE-CSIR
120	24.11.2020	Participation à la séance de restitution départementale des résultats de la revue sectorielle, gestion 2019 à l'hôtel Le Bonheur de Parakou. Cet atelier est organisé par le PNE	Hôtel Le Bonheur de Parakou
121	24.11.2020	Participation à l'atelier de partage des acquis du projet cité.bj Ledit projet est exécuté depuis 2018 dans quatre communes pilotes et vise entre autres à accompagner les dynamiques locales de veille citoyenne et de participation des populations marginalisées à la gestion du pouvoir local à l'hôtel JESULEME de Klouékanmè. Cet atelier est organisé En partenariat avec le Centre International de Développement et de Recherche Pamiga, l'ANCB a obtenu auprès de l'agence Française de Développement (AFD)	Hôtel JESULEME de Klouékanmè
122	26.11.2020	Participation à l'atelier de plaidoyer pour le financement de la PEV/SECUCOM/UE organisé par Labo Citoyenneté dans le cadre du projet « Société civile, participation citoyenne et coproduction de la sécurité » à Bénin Royal Hôtel à Cotonou	Bénin Royal Hôtel
123	26.11.2020	Participation à l'atelier de lancement officiel du projet d'Identification Unique pour l'intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) qu'organise le Ministère des Affaires sociales à Novotel Hôtel à Cotonou	Novotel Hôtel à Cotonou
124	27.11.2020	Session des membres de l'ARMP, 15 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
125	01.12.2020	Participation à l'atelier de validation de l'étude-diagnostic sur l'offre et la demande de formation des acteurs de la décentralisation organisé par le Ministère de la décentralisation et de la	JECO HOTEL à Dassa-Zoumè

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
		gouvernance locale à JECO HOTEL à Dassa-Zoumè	
126	01.12.2020	Participation à l'atelier de planification pluriannuelle dans le cadre du Programme Redevabilité phase 2 à Ganna Hôtel à Grand-Popo	Ganna Hôtel à Grand-Popo
127	05.12.2020	Co-animation d'un panel pour la 18ème édition du symposium annuel de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix (IAJP/CO), en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer sur le thème « <b>Sommes-nous vraiment citoyens ?</b> » au Chant d'Oiseau à Cotonou	au Chant d'Oiseau à Cotonou
128	08.12.2020	Participation à l'atelier d'allègement de la méthodologie de Suivi d'Impact local participatif (SLIP) qu'organise la Direction Générale de l'Observatoire du Changement Social (DGOCS) du Ministère du plan et du Développement à l'Hôtel Bel Azur à Grand-Popo	Hôtel Bel Azur à Grand-Popo
129	10.12.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CD	ARMP à Cotonou
130	14.12.2020	Participation à la onzième revue des finances publiques, édition 2020 qu'organise le Ministère des Finances à Novotel Hôtel à Cotonou	Novotel Hôtel à Cotonou
131	15.12.2020	Participation à l'atelier d'actualisation du plan de Travail Biennuel, gestion 2021-2022 du Projet à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes phase 2 qu'organise le Ministère de la Justice à MB Hôtel à Porto-Novo	MB Hôtel à Porto-Novo
132	15.12.2020	Session des membres de l'ARMP, session ordinaire du CD	ARMP à Cotonou
133	15.12.2020	Participation à la séance de concertation des membres du cadre de concertation de COS-LEPI avec les Présidents du CES et de COS-LEPI au CES à Cotonou.	CES à Cotonou
134	15.12.2020	Participation à la cérémonie de remise officielle des arrêtés portant agrément des filières aux établissements privés d'enseignement supérieur qu'organise le MESRS à la salle SADLER de l'ISBA	
135	16.12.2020	Participation aux échanges permanents sur la protection de l'espace civique et la défense des droits de l'homme « Dialogues entre Défenseurs et Diplomates » qu'organise le Réseau des Femmes Leaders pour le Développement (RFLD) et CIVICUS à l'INFOSEC	INFOSEC
136		Session des membres de l'ARMP, 16 <sup>ème</sup> session ordinaire du CR	ARMP à Cotonou
137	22.12.2020	Participation à la Table Ronde de restitution des résultats de la recherche sur les services de santé	

N°	Date	Titre de l'activité	Lieu de déroulement
		et le budget participatif dans les municipalités dans le cadre de l'évaluation PEFA (Banque Mondiale) à l'Hôtel Golden Tulip à Cotonou	
138	22.12.2020	Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Maison de la Société Civile à l'INFOSEC (salle Borgou) à Cotonou	INFOSEC
139	22.12.2020	Participation à la 21ème session ordinaire des membres du Conseil d'Administration du MCA-BENIN II à l'Hôtel Golden Tulipe à Cotonou	Hôtel Golden Tulipe à Cotonou
140	28.12.2020	Participation à la cérémonie de présentation et de remise officielle des revues alternatives sectorielles dans le cadre du projet « participation décisionnelle des OSC aux politiques publique » qu'exécute le consortium CSB-PASCIB-WANEP à l'Hôtel Azalaï Cotonou	Hôtel Azalaï Cotonou
141	30.12.2020	Participation ÉMISSION SPÉCIALE sur le thème : "Bilan de la lutte contre la corruption" animé par le journaliste Gabin GOUBIYI de Bi News Web Tv et au quotidien LES PHARAONS à l'Hôtel Azalaï Cotonou	Hôtel Azalaï Cotonou



### **C- Médiatisation des activités**

A l'instar des années antérieures et dans le cadre de sa mission de promotion des droits de l'homme, de promotion de la bonne gouvernance à travers la lutte contre la corruption et les infractions connexes ainsi que la promotion de l'éducation civique et morale, l'ONG ALCRER a mis en œuvre diverses actions médiatiques.

Lesdites activités ont eu pour but d'assurer la visibilité de ses activités et de leurs résultats ainsi qu'à éduquer sur le public sur les valeurs nécessaires à la consolidation de la démocratie et de la paix sociale.

Pour se faire, elle a sollicité les médias et les réseaux sociaux pour atteindre ses objectifs conformément à son plan annuel de travail.

Au cours des douze (12) mois d'activités, plusieurs sujets ont fait l'objet de médiatisation par l'ONG ALCRER. Il en est ainsi, entre autres, de la célébration des vingt-cinq (25) ans de l'organisation, de la lutte contre la Covid-19, l'organisation du concours de recrutements des auditeurs de justice, les préparatifs des élections présidentielles de 2021, les propos et actes à caractères ethnocentrique et racistes.

Pour la visibilité des différentes initiatives de l'ONG ALCRER, des télévisions, radios, organes de presse écrite et de presse en ligne ont été mis à contribution.

Le tableau ci-dessous met en lumière quelques-unes des activités menées au cours de l'année et ayant bénéficié de couverture médiatique.

## POINT DES ACTIVITES DE LA CELLULE DE COMMUNICATION 2020

N°	Activités	Dates	Organe	Référence
<b>Droits de l'homme</b>				
	Colloque sur les 25 ans d'existence de l'ONG ALCRER	31 Janvier 2020	Le Portail	<a href="https://leportail.info/2020/02/01/25-ans-dengagement-citoyen-les-actions-de-long-alcrer-impactent-les-populations-a-la-base/">https://leportail.info/2020/02/01/25-ans-dengagement-citoyen-les-actions-de-long-alcrer-impactent-les-populations-a-la-base/</a>
			Les Pharaons	<a href="https://www.lespharaons.com/tag/ong-alcrer-celebre-25-annees-engagement-citoyen/">https://www.lespharaons.com/tag/ong-alcrer-celebre-25-annees-engagement-citoyen/</a>
	Lutte contre le régionalisme en période électorale	25 avril 2020	Benin Web TV	<a href="https://archives.beninwebtv.com/2020/04/benin-communales-2020-long-alcrer-en-guerre-contre-les-propos-regionalistes/">https://archives.beninwebtv.com/2020/04/benin-communales-2020-long-alcrer-en-guerre-contre-les-propos-regionalistes/</a>
			Banouto	<a href="https://archives.banouto.bj/article/politique/20200422-drives-de-armand-gans-martin-assogba-souhaite-son-retrait-des-communales-2020/">https://archives.banouto.bj/article/politique/20200422-drives-de-armand-gans-martin-assogba-souhaite-son-retrait-des-communales-2020/</a>
	Plaidoyer pour l'opérationnalisation de la Cour des comptes	11 mars 2020	Visages du Bénin	<a href="https://visages-du-benin.com/lassociation-de-lutte-contre-le-racisme-lethnocentrisme-et-le-regionalisme-recue-en-audience-au-parlement-loperationalisation-de-la-cour-des-comptes-au-menu-des-echanges/">https://visages-du-benin.com/lassociation-de-lutte-contre-le-racisme-lethnocentrisme-et-le-regionalisme-recue-en-audience-au-parlement-loperationalisation-de-la-cour-des-comptes-au-menu-des-echanges/</a>
<b>Gouvernance des affaires publiques</b>				
	Lutte contre la Covid-19	11 avril 2020	Banouto	<a href="https://archives.banouto.bj/article/securite%20humaine/20200411-coronavirus-au-bnin-alcrer-signe-des-dfaillances-et-fait-des-propositions/">https://archives.banouto.bj/article/securite%20humaine/20200411-coronavirus-au-bnin-alcrer-signe-des-dfaillances-et-fait-des-propositions/</a>
	Plaidoyer pour des élections libres, inclusives et pacifiques en 2021	08 juillet 2020	L'Événement Précis	<a href="https://levenementprecis.com/2020/07/08/presidentielle-2021-lappel-de-martin-assogba-sur-le-parrainage/">https://levenementprecis.com/2020/07/08/presidentielle-2021-lappel-de-martin-assogba-sur-le-parrainage/</a>
	Lettre ouverte pour la veille citoyenne sur les fonds Covid-19	21 septembre 2020	Banouto	<a href="https://www.banouto.bj/article/politique/20200921-gestion-des-fonds-covid-19-au-benin-lettre-de-alcrer-ong-aux-maires">https://www.banouto.bj/article/politique/20200921-gestion-des-fonds-covid-19-au-benin-lettre-de-alcrer-ong-aux-maires</a>
			Fraternité	<a href="https://www.fraternitebj.info/politique/article/gestion-des-fonds-covid-19-alcrer-adresse-une-lettre-a-tous-les-maires-du-benin">https://www.fraternitebj.info/politique/article/gestion-des-fonds-covid-19-alcrer-adresse-une-lettre-a-tous-les-maires-du-benin</a>
			Benin Intelligent	<a href="https://www.beninintelligent.com/riposte-contre-la-covid-19-ladresse-de-long-alcrer-aux-77-maires/">https://www.beninintelligent.com/riposte-contre-la-covid-19-ladresse-de-long-alcrer-aux-77-maires/</a>
			L'Investigateur	<a href="https://www.linvestigateur.info/?Integralite-de-la-lettre-de-l-Ong-Alcrer-pour-une-gestion-responsable-des-fonds">https://www.linvestigateur.info/?Integralite-de-la-lettre-de-l-Ong-Alcrer-pour-une-gestion-responsable-des-fonds</a>
	Dénonciation de fraude dans le concours des auditeurs de justice	Décembre 2020	Océan Fm Nouvelle Tribune	<a href="https://lanouvelletribune.info/2020/12/fraude-au-concours-au-benin-martin-assogba-satisfait-du-verdict-du-juge/">https://lanouvelletribune.info/2020/12/fraude-au-concours-au-benin-martin-assogba-satisfait-du-verdict-du-juge/</a>
	Election présidentielle	Novembre 2020	Crystal News	<a href="https://www.crystal-news.net/martin-assogba-souhaite-une-presidentielle-multiple/">https://www.crystal-news.net/martin-assogba-souhaite-une-presidentielle-multiple/</a>
	Discours du Chef de l'Etat sur l'Etat de la Nation	30 décembre 2020	Le Portail	<a href="https://leportail.info/2020/12/30/benin-reaction-de-martin-assogba-a-propos-du-discours-du-chef-de-letat/">https://leportail.info/2020/12/30/benin-reaction-de-martin-assogba-a-propos-du-discours-du-chef-de-letat/</a>

## **D- Activités des membres du Conseil d'Administration**

Conformément aux textes statutaires, ALCRER a tenu au cours de l'année 2020, une Assemblée Générale ordinaire et deux sessions ordinaires des membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale s'est tenue dans les locaux de l'ONG ALCRER le samedi 14 Mars 2020 à 9h avec pour ordre du jour les points ci-après :

- 1- Rapport moral de la Présidente du Conseil d'Administration ;**
- 2- Présentation du rapport annuel 2019 du Comité de Contrôle ;**
- 3- Bilan des activités de l'exercice social écoulé ;**
- 4- Examen validation du rapport financier pour l'exercice social écoulé ;**
- 5- Validation du plan de travail pour l'exercice social en cours ;**
- 6- Validation du budget pour l'exercice social en cours ;**
- 7- Questions diverses ;**
- 8- Pouvoirs.**

La première session ordinaire s'est tenue le **vendredi 14 février 2020** et a pour ordre du jour les points suivants :

- 1. Examen de l'évolution des projets/programmes en cours ;**
- 2. Perspectives pour les projets finissants ;**
- 3. Point des cotisations des membres de l'organisation ;**
- 4. Examen et approbation des rapports d'activités et financier de l'année 2019 ;**
- 5. Examen du rapport annuel 2019 du Comité de contrôle ;**
- 6. Diverses.**

Quant à la deuxième session, elle s'est tenue le **samedi 12 décembre 2020**. Cette session avait pour ordre du jour :

- 1- Examen de l'évolution des projets/programmes en cours ;**
- 2- Point des cotisations des membres ;**
- 3- Examen et approbation du PTA 2021 ;**
- 4- Examen et approbation du budget 2021 ;**
- 5- Perspectives pour l'avenir**
- 6- Divers.**

Les procès-verbaux de ces assises sont disponibles.

#### IV- SUCCES

En raison de sa visibilité et de ses prises de position, ALCRER est représentée dans plusieurs cadres d'échanges dans les Ministères. Voici le point dans le tableau suivant.

#### Différents cadres d'échanges dont ALCRER est membre

Dénomination	Cadre d'échanges	Nom et prénom du représentant ALCRER
Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale	Groupe thématique décentralisation, déconcentration et aménagement du territoire GT2DAT	LOKO Gervais
Ministère du Commerce et de l'Industrie	- Commission Nationale chargée de l'Ajustement des prix des produits pétroliers ; - Commission nationale chargée de l'assainissement du marché intérieur des produits pétroliers raffinés et de leur dérivée en République du Bénin (CONAMIP)	ASSOGBA V. Martin
Direction Générale de l'Eau	- Comité de gestion du programme OMIDELTA/Acteur-Etatiques - Cadre de Concertation des Acteurs Non-Etatiques pour l'Eau et l'Assainissement (CANEA)	ASSOGBA V. Martin et GOUTON Koami GANDEMEY Luc-Omer
Ministère de l'énergie	Membre Conseil d'Administration du MCA II/volet Energie	ASSOGBA V. Martin
Ministère de la défense	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères (CNLCPAL)	ASSOGBA V. Martin
Ministère du travail et de la fonction publique	Groupe thématique « Réforme administrative, Fonction Publique et Lutte Contre la Corruption »	LOKO Gervais
Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	- Conseil Consultatif National de l'Enseignement Supérieur (CCNES) - Commission des Autorisations et des Agréments du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	ASSOGBA V. Martin
Présidence de la République	Membre de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	ASSOGBA V. Martin

De même, la mise en œuvre des activités des projet/programme a eu un impact positif dans le cadre de la lutte contre la corruption au Bénin.

Il se résume comme suit :

**a. Le vote de la loi organique sur la cour des comptes**

En effet, le Mercredi 30 décembre 2020, les députés de la 8<sup>ème</sup> législature ont procédé au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo au vote de la loi organique sur la Cour des Comptes. Cette loi vient renforcer la Société Civile béninoise notamment dans son combat de lutte contre la corruption et l'impunité.

**b. Initiative de constitution de partie civile par des OSC dans des dossiers de corruption**

Dans le cadre de l'exécution du programme PartiCiP II, programme de participation citoyenne aux politiques publiques au Bénin, ALCRER et Social Watch ont entrepris de mettre en place un collège de praticiens de droit (magistrat, avocats, OPJ, huissier) pour les aider à se constituer partie civile dans les dossiers de corruption et infractions connexes. Ce collège est mis en place et est opérationnel au cours depuis 2018.

**c. L'opérationnalisation d'une plateforme de suivi citoyen de la riposte nationale contre le coronavirus**

C'est une initiative personnelle et citoyenne de l'ONG ALCRER qui s'est basée sur le mécanisme des CPC pour apprécier le respect des mesures édictées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Sur la base d'une grille, les CPC collectent des données permettant d'avoir une idée de l'appropriation des messages de sensibilisation. De même, les CPC ont animé des émissions radiophoniques et de suivi de la mise en application des mesures barrières dans les postes de vote contre la Covid-19 lors du scrutin du 17 mai 2020. Pendant sept semaines, environ 33 CPC ont ainsi sensibilisé les populations sur les comportements civiques à adopter à travers le porte-à-porte, la diffusion de communiqués pour informer les pouvoirs publics du niveau de respect des mesures gouvernementales et des dysfonctionnements notés sur le terrain; l'animation d'émissions radiophoniques en langues locales sur divers thèmes en lien avec les comportements à adopter pendant la pandémie. Des communiqués et divers autres messages ont aussi été diffusés.

## V- DIFFICULTÉS

L'exécution des activités en 2020 a été perturbée par quelques difficultés majeures :

### *Au niveau des programmes/projets*

L'exécution des activités du programme PartiCiP II en 2020 a été perturbée notamment par la crise sanitaire liée au nouveau coronavirus. Cette situation a joué sur le niveau de mobilisation sociale pour certaines activités comme les sensibilisations, les réunions avec les autorités communales, les audiences publiques de reddition des comptes...Grâce à des consignes fermes de respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, l'unité de gestion du programme et les CPC ont pu mener les activités. Les difficultés rencontrées n'ont pas nui à la mise en œuvre qualitative des activités.

Par ailleurs, il faut mentionner que la retenue de 5% sur le financement du programme a perturbé la fin du programme. Les Organisations, n'ayant pas pu mobiliser ces 5%, ont dû mener certaines activités à crédit. Plusieurs membres du personnel du programme n'ont pas reçu ou ont reçu une partie de leurs salaires ou frais de mission. C'est une difficulté majeure pour les Organisations qui pose la problématique de la mobilisation des ressources alternatives par les OSC et remet en exergue la nécessité d'approfondir les réflexions pour l'implémentation du Social business. Dans l'ensemble, ces difficultés n'ont pas nui à l'atteinte des performances et, le management des responsables de l'ONG a permis d'apporter des solutions idoines.

Dans le cadre du programme 2D CORRUPTION, les relations avec le RePaSOC se sont déroulées dans une atmosphère cordiale et professionnelle. L'unité de gestion du projet a notamment bénéficié d'un appui technique constant notamment lors du suivi trimestriel de la part des cadres du RePaSOC. Cet appui a permis de relever les nombreux défis liés à la gestion du projet. Sur le plan financier, des difficultés ont été rencontrées sur la mise en œuvre de la ligne budgétaire « 3.5.2 Carburant » en raison de quelques impondérables notamment liés à la disponibilité de véhicule pour les missions. L'unité de gestion du projet alors sollicité la suppression de la ligne budgétaire « 3.5.2 Carburant » au profit de la ligne budgétaire « 2.2 trajets ». A cet effet, un avenant a été demandé et obtenu permettant ainsi de lever les blocages. Un second avenant a été signé en janvier 2021 pour intégrer des activités jugées nécessaires alors qu'elles n'étaient pas prévues dans le document de projet.

### *Au niveau du fonctionnement de l'Organisation*

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Coronavirus a empêché le déroulement des activités de plaidoyers que mène l'ONG ALCRER. Car certaines audiences n'ont pas pu se tenir et les dossiers n'ont pas abouti au cours de l'année.

De même, le projet dénommé « **Veille Citoyenne SUR la riposte NATIONALE contre la covid-19** » initié par l'ONG ALCRER pour contribuer à l'efficacité de la gestion de la pandémie du COVID-19 au Bénin n'a pas été exécuté à cause de la non disponibilité de ressources financières et de manque de financement.

## VI- PERSPECTIVES

Pour l'année 2021, l'ONG ALCRER mettra en œuvre trois nouveaux projets :

- 2 D CORRUPTION : Il n'est pas prévu que la relation entre les signataires du contrat de subvention se poursuive en raison de la fin du programme RePaSOC. Cependant, l'action pourra se poursuivre grâce aux négociations que l'ONG ALCRER a engagées avec la Coopération Suisse. Celle-ci s'est engagée à accorder une subvention directe à l'ONG ALCRER pour une phase 2 du projet dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives de redevabilité (FOSIR).
  
- Le Volet Gouvernance du Programme OmiDelta fait partie des Projets soutenus par le Fonds Acteurs Non Etatiques géré par SNV et mis en œuvre par le Consortium PNE BENIN\_ONG ALCRER\_SOCIAL WATCH BENIN.  
Ce projet prévu pour être mis en œuvre de 2019 à 2020 devrait s'achever fin décembre 2020. Compte tenu des retards causés notamment par la pandémie du COVID19, il a été retenu l'extension du projet en 2021 pour achever les activités engagées avec les communes et les partenaires locaux tels que les ACEP et les CLE. A cet effet, le consortium de mise en œuvre a sollicité en septembre 2020 une extension allant de janvier à Juillet 2021.
  
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme PartiCiP II, il a été décidé d'appuyer 15 communes à titre pilote sur la redevabilité financière. Parallèlement à cet appui, des activités de sensibilisation d'autres acteurs ont été menées pour aider d'autres communes. A fin 2020, environ 50 communes ont pu rattraper leurs retards. Mais il reste toujours 20 communes retardataires. Pour corriger cette situation qui constitue une grosse tâche noire sur la redevabilité financière des collectivités locales, PartiCiP a décidé de mobiliser d'autres acteurs. C'est ainsi qu'un projet a été élaboré et a été soumis notamment à la Coopération Suisse pour appuyer ces communes. L'originalité du projet est d'apporter également un appui à la phase d'apurement des comptes de gestion assuré par le juge financier : aux termes des dispositions de la LOLF, la production des comptes de gestion est vaine si le juge financier ne les apure pas dans un délai de cinq ans. Les négociations en vue de la mise en œuvre de ce projet sont finalisées avec la Coopération Suisse. L'atelier d'adoption des documents de planification de l'action a été organisé du 2 au 4 décembre 2020 à Grand-Popo. D'un montant global de 224 893 046 francs CFA, la Coopération Suisse s'est engagée à apporter 149 849 713 francs CFA et a exigé à ALCRER (ou à ses partenaires) une participation à hauteur de 20% du total de l'enveloppe du projet.
  
- Aussi, une troisième phase du Programme PartiCiP est envisagée pour être exécutée sur une période de trois (03) ans, notamment sur les activités de veille citoyenne, de transparence et de redevabilité. Les négociations sont en cours avec l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas.

De même ALCRER, dans le but de redynamiser ses différentes structures, a aussi engagé des démarches auprès du pouvoir central pour l'obtention d'un titre d'utilité publique compte tenu du volume d'activités qu'elle mène au profit des populations et sa contribution au débat national.

## CONCLUSION

Malgré un contexte socio-politique national tendu et des difficultés propres, l'ONG ALCRER a réussi à mettre en œuvre ses projets et ses activités classiques avec un niveau élevé de performance et de satisfaction.

L'année 2020 a vu la clôture de certains projets tels que DRHaS et surtout PartiCiP II. Avant la fin de ce dernier, des négociations ont été engagées pour la signature d'une nouvelle phase. En effet, en collaboration VNGi, un document de projet a été élaboré en vue de promouvoir dans les communes la gouvernance participative en lien avec les préoccupations de développement économique local. Il s'agira d'appuyer les communes à mieux connaître leurs potentialités économiques, à les valoriser et à les exploiter dans l'intérêt de leur économie locale tout en faisant prévaloir les mécanismes et outils de veille citoyenne promus par les cellules de participation citoyenne.

D'autres préoccupations de veille citoyenne rentrant dans le portefeuille de la veille citoyenne font également objet de négociation avec des partenaires comme :

- la Coopération Suisse : il est question ici de travailler la problématique de la production et de l'apurement des comptes de gestion des communes ainsi que de la poursuite des efforts de lutte contre la corruption
- la Coopération Allemande : il s'agit de travailler sur le suivi citoyen des marchés publics, la promotion du budget participatif et la redevabilité financière dans les collectivités locales.


Ces négociations annoncent de bonnes perspectives pour le portefeuille de l'ONG ALCRER en matière de gestion des projets.

### **Rapport (Janvier – Décembre 2020)**

**Approuvé le samedi 14 mars 2020 à Cotonou**

*Pour les membres du Conseil d'Administration de l'ONG ALCRER*

*La Présidente,*



**AGBO Rufine Félicité**

*Le Secrétaire Général*



**TCHIDI TOWADE Jonas**